



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Procès-verbal intégral de la séance du 20 mai 2021**





## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Mes chers collègues, bonsoir.  
Je vais pouvoir procéder à l'appel.

**LE MAIRE : 31 membres sont présents :** Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULT, Jacques GRUBER, Olivier BERTHET, Marc CLIMAUD, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEK, Jean-Claude TREMINTIN, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Edith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, François-Henri REYNAUD, Arnaud BOSSER, Claire LOUVET, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Catherine NADO, Xavier BRUNSCHVICG.

Madame Capucine du SARTEL est excusée et a donné pouvoir à Ségolène de Larminat qui l'accepte,  
Madame Anne COVO est excusée et a donné pouvoir à Jacques Gruber qui l'accepte,  
Monsieur Laurent MONJOLE est excusé et a donné pouvoir à Jean-Christophe Pierson qui l'accepte,  
Madame Pauline GEISMAR est excusée et a donné pouvoir à Éric Berdoati qui l'accepte.

*Appel nominal des Conseillers*

Merci beaucoup.

Nous avons au préalable à adopter le procès-verbal de la dernière séance du 25 mars.

### **I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021**

Avez-vous des observations ? Pas d'observation sur ce procès-verbal.  
Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ?  
**Unanimité**, merci.

### **II – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Depuis le dernier Conseil municipal, j'ai été amené à prendre 44 décisions :

- **Marchés de travaux et missions consécutives** (7 décisions)
  - Piscine municipale des Tourmeroches : Mise en œuvre d'un plafond tendu acoustique ; dépose et réfection de l'isolant en plafond et aux murs, dépose de l'isolant et remplacement du faux plafond dans la zone vestiaires. (4 décisions)
  - Candidats retenus pour présenter leurs projets dans le cadre du concours de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction et l'extension des Trois Pierrots
  - Modification n°1 aux lots 1 et 2 du marché d'aménagement de locaux associatifs 3bis rue Joséphine
  - Modification n°1 au marché pour l'aménagement d'un local d'archives dans les bureaux de la colline.
- **Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services** (13 décisions):
  - Modification de l'accord-cadre pour la maintenance préventive, curative et évolutive du dispositif de vidéo protection
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public de la restauration collective
  - Mise en place et suivi de la qualité microbiologique des productions alimentaires
  - Accord-cadre pour l'entretien des espaces verts
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

- Accord-cadre pour le nettoyage des bâtiments communaux
- Protocole avec le Conseil départemental pour la diffusion et l'utilisation de données cadastrales
- Achat et maintenance d'appareils multifonctions
- Mise en œuvre et location d'un échafaudage de service
- Prestation de service pour la régie publicitaire du magazine municipal
- Location de batteries pour les véhicules électriques de la Ville
- Locations de courte durée de véhicules légers (2 décisions)
  
- Affaires juridiques et domaniales (19 décisions)
  - Avenant à la convention d'occupation précaire d'un local pour un centre médical d'urgence
  - Mise à disposition de la Ville, hors temps scolaire, du gymnase départemental affecté au collègue Gounod
  - Pose et dépose de mobiliers urbains
  - Prestations de ventes aux enchères publiques en ligne
  - Dépôt pour cinq ans au Musée des Avelines de l'huile sur toile de Jean Pierre Franque intitulée « Elisabeth d'Orléans ».
  - Avenants aux prêts du département des Hauts-de-Seine, des villes de Tours et de Nancy, de Monsieur Patrick Heinstejn pour l'exposition « La princesse Palatine (1652-1722) » au Musée des Avelines (4 décisions)
  - Acceptation des indemnités d'assurances
  - Accord-cadre pour l'achat de fournitures de bureau, de fournitures scolaires, de matériels pédagogiques et de travaux manuels
  - Modification de l'accord-cadre pour l'achat de fournitures, de produit et de matériel d'entretien
  - Conventions d'occupation domaniale pour des logements (2 décisions)
  - Location de la salle de la Porte jaune à une association
  - Mise à disposition de salles à diverses associations (4 décisions)
  
- Finances (1 décision)
  - Réalisation d'un emprunt de 1 million d'€ auprès du Crédit agricole
  
- Manifestations municipales (3 décisions):
  - Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux Trois Pierrots (3 décisions)
  
- Régies municipales (1 décision)
  - Avenant n°8 à la régie d'avances pour les dépenses effectuées par la Direction des Finances

Vous le savez, mes chers collègues, avant qu'on ne fasse les communications des adjoints, il nous faut désigner un secrétaire de séance. On aurait pu le faire en même temps que le vote du procès-verbal qui a reçu l'unanimité.

### **26/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Je vous propose de reconduire notre collègue Sacha GAILLARD comme secrétaire de séance.

Pas d'objection ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

**Unanimité**, merci pour lui.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**ARTICLE UNIQUE** : **PROCEDE**, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Et enfin il nous faut délibérer, puisque nous sommes dans des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats.

### **27/ ADOPTION DES MODALITES D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DEBATS, AINSI QUE DES MODALITES DU SCRUTIN, DANS LE CADRE DE LA PROROGATION DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE**

C'est probablement le dernier Conseil que nous aurons sous ce format-là, puisque le prochain étant en juillet, nous pouvons espérer qu'il pourra se réaliser, je pense, en présentiel, comme nous le faisons communément avant la crise sanitaire qui nous touche depuis 1 an.

Je peux, si vous le souhaitez, vous rappeler le dispositif : Il faut simplement adopter en disant si vous êtes pour ou contre le fait que nous sommes dans un conseil dématérialisé retransmis en direct et qu'il y a bien accord sur la diffusion des propos et débats qui sont assurés et qui assurent le caractère public de la séance sur la chaîne YouTube et le site internet de la Ville.

Donc je suis contraint de reprendre un par un l'appel, puisque cela doit être un vote nominatif.

*Appel nominal des Conseillers*

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-10 à L. 2121-21,

**VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment l'article 6 alinéa 2,

**VU** la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant une nouvelle prorogation de l'état d'urgence,

**VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6,

**VU** les délibérations n°2020-12 du 6 mai 2020, n°2020-84 du 19 novembre 2020 et n°2020-97 du 17 décembre 2020 de détermination et de validation de modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin,

**VU** la délibération n°2020-22 du 8 juin 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** le cadre juridique dérogatoire mis en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et sa prorogation,

**CONSIDERANT** qu'il convient à nouveau de délibérer sur les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, d'une part, et sur les modalités de scrutin, d'autre part, dans la mesure où elles dérogent aux dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**DIT** que, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, prorogé par la loi du 15 février 2021, les séances du Conseil municipal pourront avoir lieu par visioconférence.

**DIT** que dès lors, il sera fait mention de la tenue du Conseil municipal en visioconférence sur la convocation adressée aux élus.

**DIT** qu'au moment d'un vote, le Maire appellera nominativement les conseillers et les invitera à annoncer individuellement et clairement leur vote à l'oral : « pour », « contre », « abstention » ou « ne prend pas part au vote ».

**DIT** qu'en cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Maire reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en raison de l'incompatibilité de ce secret avec le système dématérialisé de la visioconférence.

**DIT** que le caractère public de la séance par visioconférence sera assuré par la retransmission des débats filmés en direct.

**DIT** que la séance par visioconférence sera enregistrée. Cet enregistrement sera, dès que possible, mis à disposition des élus qui pourront en demander la communication au service du Secrétariat général des assemblées. Il sera conservé dans les mêmes conditions que les enregistrements des autres séances.

**DIT** qu'un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats sera établi à l'issue de la séance.

**ADOpte** les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, des modalités du scrutin pour toute séance du Conseil municipal se déroulant en visioconférence, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Nous en arrivons aux communications de début de conseil.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### III – COMMUNICATIONS :

#### DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Le centre de vaccination de la ville de Saint-Cloud a ouvert ses portes lundi 17 mai dernier. Jean-Christophe Pierson va dans quelques instants vous préciser, lors de son intervention, les conditions d'accès et de fonctionnement du centre. Je voudrais cependant remercier vivement l'ensemble des professionnels qui se mobilisent pour faire fonctionner avec compétence et efficacité ce centre. Qu'ils soient personnels de santé ou personnels administratifs, leur engagement permet au centre de fonctionner dans les meilleures conditions avec une prise en charge du patient exemplaire. Un grand merci à tous.

Mes Chers Collègues, nous vivons depuis hier, les premières étapes du déconfinement et chacun a pu apprécier le bonheur de boire un café en terrasse. Mais je voudrais rappeler aux Clodoaldiens nombreux qui nous écoutent et nous regardent que tous les commerces ont ré-ouverts leurs portes et pas seulement les bars et les restaurants. Depuis hier, le couvre-feu étant reporté à 21h, vous pouvez retourner faire vos courses dans les magasins appelés injustement non-essentiels et pourtant si indispensables. Evidemment cette pleine et entière réouverture se réalise pour l'instant dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Chères Clodoaldiennes, Chers Clodoaldiens, je puis vous assurer que tous les commerçants de Saint-Cloud vous attendent au sein de leur commerce avec enthousiasme.

Ce soir, nous allons adopter le compte administratif pour l'exercice budgétaire 2020. Ce compte administratif présente un excédent de 5 772 104,31 €. Nous vous proposerons dans quelques instants d'affecter 3 554 286,25 € en section d'investissement et 2 217 818,06 € en section de fonctionnement. Au-delà de la réalité des chiffres, plusieurs enseignements sont à tirer de cette situation excédentaire. La première, la plus évidente est que notre budget est en excédent. Cette situation n'est pas le fruit du hasard mais bien la volonté politique pleinement assumée de mener avec ténacité, et ce depuis plusieurs années, une gestion saine et rigoureuse de nos finances publiques et donc de notre budget municipal. Pourquoi le faisons-nous ? La première raison ou plus exactement la raison première devrais-je dire est la suivante : il ne peut y avoir d'indépendance ou d'autonomie sans excédent. Autrement dit, l'excédent est le garant de l'indépendance et de l'autonomie des collectivités. A mes yeux ce sujet est fondamental. La crédibilité de l'action publique réside principalement dans sa capacité à gérer l'argent public avec sérieux, rigueur et responsabilité. Le budget est un tout et son équilibre est un exercice difficile qui demande constance, clarté dans les choix et détermination au quotidien. Croyez-moi vendre du rêve est plus aisé que gérer en responsabilité. Mais vendre du rêve pose un problème : celui du jour où l'on se réveille. Depuis 1976, le budget de l'Etat est déficitaire. Nous en sommes aujourd'hui à plus de 2 650 milliards de dette publique. Il y a un moment où cela va finir par se voir. A Saint-Cloud, on m'a reproché de ne pas faire rêver. Je laisse ces raisonnements à ceux qui ont fait le choix de quitter le terrain noble de la politique et du débat d'idées pour faire de la communication et du divertissement. La politique est une chose sérieuse et si l'on veut à juste titre être représenté par des élus responsables alors il est primordial de débattre du fond.

La gestion d'une collectivité locale est un marqueur qui va devenir difficile à analyser. Effectivement, en supprimant une de ses principales ressources propres qu'est la taxe d'habitation, il va être à l'avenir beaucoup plus difficile de juger la capacité à gérer une commune. Je me suis déjà exprimé sur la suppression de la taxe d'habitation, mais voilà bien une raison supplémentaire de dénoncer une nouvelle fois cette mauvaise décision qui affaiblit terriblement les communes de France. Quels seront demain les critères qui permettront aux administrés d'évaluer avec justesse la gestion communale ? La question reste posée.

Malgré tout cela, la majorité garde le cap : celui de l'adéquation de la réalisation de grands projets indispensables au maintien et au développement de l'attractivité de Saint-Cloud avec une gestion saine et rigoureuse de notre budget. Finalement, développer et gérer c'est bien cela la modernité, faire rêver et dépenser sans compter, laissant à d'autres le soin de payer un jour l'addition, rappelle les politiques du passé qui ont amené notre pays là où il en est.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Après plus de 15 siècles d'histoire, Saint-Cloud est une ville moderne parce qu'elle a su respecter son passé, préserver le présent et préparer l'avenir.  
Je vous remercie. Madame de LARMINAT.

### COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci Monsieur le Maire.

C'est une semaine importante pour le monde de la culture, puisque nous avons pu rouvrir le musée et le cinéma théâtre des 3 Pierrots hier ce mercredi 19 mai. Enfin ! Je dis « enfin » car les 6 mois de fermeture forcée ont été à la fois difficiles à vivre et à comprendre... Le gouvernement a officialisé les grandes lignes de la reprise : c'est une réouverture à 35% de la jauge pour le cinéma et à 8m<sup>2</sup> par personne au musée avec un protocole sanitaire strict. Ces règles sont les mêmes pour tous les établissements de toute la France et je regrette personnellement qu'elles ne soient pas adaptables en fonction de la configuration des lieux, de la situation sanitaire et des protocoles établis localement. Ceci étant dit, je me réjouis que la culture soit à nouveau accessible au public et souhaite que la vie sociale reprenne rapidement sa place si indispensable.

#### ■ LES 3 PIERROTS

Avant de pouvoir accueillir du public au sein de l'établissement, nous avons fait descendre la culture dans la rue et plus particulièrement au marché samedi 8 mai. Ce jour-là des comédiens ont soufflé des poèmes à l'oreille des Clodoaldiens de passage et distribué des ordonnances poétiques. Cette animation a rencontré un grand succès. Le cinéma a pu rouvrir dès hier avec une programmation très riche et de nombreuses séances en fin d'après-midi qui permettent de respecter les horaires du couvre-feu. Et ce soir, c'était le retour très attendu du théâtre avec le spectacle « Désaxé qui a permis aux Clododaldiens de retrouver le bonheur de s'émouvoir, de rire et de voyager ensemble.

Pour la fin de la saison culturelle, nous accueillerons, comme prévu jeudi prochain 27 juin, un spectacle intitulé « le syndrome du banc de touche » qui est l'occasion d'un partenariat avec mon collègue Marc Climaud et le service des sports de la ville que je remercie. Ensuite, le 5 juin, le spectacle Antigone sera présenté hors les murs dans un "Théâtre de verdure" au jardin des Avelines devant le Musée. Là encore je remercie les différents services de la ville qui se mobilise pour que cet événement ait lieu dans de bonnes conditions.

Et enfin je vous invite à noter la date de la traditionnelle « Revue de Saison » qui aura lieu le 10 juin. Ce sera l'occasion de vous présenter la saison 2021-2022 que nous avons préparée dans l'ombre pendant le confinement avec une place particulière réservée à l'humour dont nous avons tous besoin ces temps-ci.

#### ■ LA MÉDIATHÈQUE

Je vous invite à aller voir une exposition de photographies intitulée "Un autre regard sur... les bibliothécaires : grâce à Jacek Bajkowski qui est agent municipal et qui a été redéployé à la médiathèque pendant la crise, vous pouvez découvrir comment les bibliothécaires ont su s'adapter aux contraintes de la pandémie pour continuer à exercer leur métier. Répartie dans tout l'établissement, cette exposition de photographies vous permet de découvrir les coulisses de la vie de la médiathèque au quotidien.

Je vous invite à noter aussi la date du samedi 29 juin. Ce jour-là, aura lieu l'opération Recycle'livres qui est une vente de documents déclassés à 1€ et aura lieu cette année en extérieur dans le jardin des Avelines.

#### ■ LE MUSÉE DES AVELINES

Le musée a pu rouvrir ce mercredi 19 mai avec l'exposition « La princesse Palatine (1652-1722), la plume et le Soleil », qui est prolongée jusqu'au 27 juin. Je remercie tous les prêteurs qui ont accepté de nous confier leurs œuvres jusqu'à cette date ; puisque je vous rappelle que l'exposition a été inaugurée mi-octobre, que nous avons fermé les portes du musée fin octobre, donc 10 jours de présentation au public pour ne ré-ouvrir que six mois plus tard, une exposition qui aurait dû se terminer au mois de février. Donc nous sommes très heureux de pouvoir la présenter grâce à cette prolongation.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Tenant compte des restrictions fixées par le calendrier de déconfinement et de la jauge imposée, les visites guidées de groupes ne reprendront qu'à partir du 9 juin tous les mercredis, samedis et di-manches à 15h sur réservation. Les ateliers pour enfants ont quant à eux déjà repris cette semaine.

Et enfin afin d'accueillir davantage de public, nous organiserons 4 nocturnes jusqu'à 20h les 11, 18 et 25 juin avec des visites guidées à 18h30.

Nous avons organisé une conférence en ligne pour présenter l'exposition qui a été suivie par plus de 100 personnes ainsi qu'une conférence en ligne pour présenter la restauration des décors peints du chœur de l'église Saint-Clodoald. Ces deux conférences ont été réalisées par Emmanuelle le Bail et ont remporté un grand succès. Nous avons prévu une troisième conférence le mardi 25 juin à 18h30, intitulée « Marly, un palais des fées pour le roi » par Géraldine Chopin.

### ■ LE CARRÉ

Le centre de vaccination a ouvert, ce qui est une très bonne nouvelle pour la Ville et les habitants. Il faut savoir que cela implique l'indisponibilité de la salle du Grand Livre pour les activités et les spectacles de fin d'année.

Je remercie tous nos partenaires associatifs qui font preuve d'adaptation, ainsi que les équipes du Carré et du pôle Culture qui cherchent à trouver des lieux et des dates pour redéployer tous les événements qui étaient prévus.

### ■ L'ECLA

Le mois de mai est marqué par la reprise. Toutes les activités en intérieur, exceptées le sport et la danse pour les adultes, ont pu reprendre cette semaine.

La brochure des activités pour la saison 2021/2022 paraîtra fin mai et les inscriptions débutent à partir du 9 juin.

Enfin, dans le cadre du dispositif « Première Seine » du Festival Rock en Seine, en partenariat avec la Région Ile-de-France et la ville de Saint-Cloud, l'ECLA organise, le samedi 29 mai de 15h à 19h, la 2ème édition du Tremplin lycéens pour les Hauts-de-Seine. Il s'agit d'une initiative culturelle à destination des jeunes amateurs de musique, qui vise à leur faire vivre une expérience unique à 6 groupes sélectionnés par un jury de professionnels qui auront probablement la chance de jouer sur la scène durant le festival cet été. S'il y a lieu effectivement, car les contraintes sanitaires sont encore un peu compliquées.

### ■ LE CONSERVATOIRE

Il a également ouvert ses portes le 19 mai avec la ferme intention de finir l'année dans l'enthousiasme.

Et je vous invite à noter la date du 13 juin à 17h00 : ce jour-là sera représenté le spectacle des « Petits Faust » qui est une grande comédie en chansons qui associe toute l'équipe des professeurs et les élèves chanteurs.

Je vous remercie de votre attention.

Et j'ai la communication de Madame du SARTEL.

**COMMUNICATION DE Madame du SARTEL rapportée par Madame de Larminat  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire délégué à la Voirie, à la propreté et à la mobilité**

- La rénovation de la couche de roulement du boulevard de la République entre la rue de Buzenval et la rue de l'Avre commence. Une fermeture totale est nécessaire durant 2 nuits du 2 au 4 juin. Un plan de déviation sera bien sûr mis en place.

- Une réfection de la rue Tahere dans sa totalité est également programmée pour le mois d'août. Les études préparatoires à ce chantier ont commencé.

- Dans le quartier Pasteur Magenta, l'aménagement favorisant les mobilités douces continue avec le passage en zone 30 de certains tronçons, ainsi que la création de double sens cyclable rue Tahère et rue des Tennerolles.

- Et une autre bonne nouvelle pour nos amis cyclistes : la Ville vient d'investir dans des stations de gonflage pour les vélos ; 3 seront installées : devant le Monoprix, rue du Mont-Valérien et devant la gare routière.

2 stations de gonflage et réparation seront mise devant la Mairie et à la station de Tram des Millons.

Je vous remercie de votre attention.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**LE MAIRE :** .....

**Jean-Christophe PIERSON :** je ne vous ai pas entendu Monsieur le Maire mais je pense que vous m'avez passé la parole.

### **COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON**

**2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé**

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, effectivement c'est difficile de ne pas le savoir, et j'espère que tout le monde l'a bien noté, que le centre de vaccination de notre ville a ouvert au Carré rue d'Orléans ce lundi 17 mai au matin. En 3 jours plus de 600 personnes ont déjà reçu une première dose. Ce centre est aujourd'hui ouvert de 9h à 13h et de 14h à 18h du lundi au vendredi. Les rendez-vous se prennent sur Doctolib et sont ouverts régulièrement au fur et à mesure de notre connaissance de l'arrivée des doses. Le vaccin administré est comme dans tous les centres communaux le vaccin Pfizer.

Ce Centre vaccinera cette semaine 800 personnes, 800 personnes la semaine prochaine et probablement près de 2000, voire plus de 2000 par semaine à partir du 31 mai.

Sachez que nous envisageons à court terme des ouvertures en soirée et nous regardons également la possibilité d'ouvrir le samedi pour permettre aux gens qui travaillent de se faire vacciner. Soyez donc attentifs aux informations qui seront disponibles, comme elles le sont déjà sur le site de la Ville.

Les premiers retours que nous avons depuis ces quelques premiers jours d'ouverture sont extrêmement positifs et je souhaite ici mentionner le travail remarquable de rigueur et de professionnalisme réalisé par toutes les équipes de la Ville, vous l'avez mentionné Monsieur le Maire, sous la supervision et le management de Mme Sangouard que je remercie ici tout particulièrement. La mobilisation de tous a été vraiment exemplaire,

- de la part de tous les agents qui sont présents sur site pour accueillir et orienter les patients, c'est un vrai travail d'équipe qui mobilise la plupart des services de la Ville ;
- de la part de la cellule vaccination qui fait un travail exceptionnel depuis le mois de janvier pour accompagner les Clodoaldiens et qui trouvent ici une nouvelle façon d'être pleinement investi dans ce centre de vaccination ;
- de la part aussi des équipes informatiques qui ont installé de nombreux ordinateurs, des imprimantes, la wifi dans le Centre et qui contribuent au quotidien à la gestion de la plate-forme Doctolib ;
- de la part du personnel médical et para-médical qui a répondu présent aux sollicitations de notre médecin référent du centre, le docteur Oberkampff, accompagné par le docteur Bourgeois. Sachez qu'il y a plus de 50 professionnels qui sont mobilisés sur ce centre.

Si certains professionnels m'écoutent ou si vous connaissez des professionnels, ils seront toujours les bienvenus. Il faut que ça s'inscrive dans la durée, ce centre n'est pas ouvert que pour quelques semaines, mais pour plusieurs mois probablement. Donc si des professionnels de santé souhaitent se mobiliser avec nous, qu'ils n'hésitent pas à nous en faire part. L'adresse qui permet de le dire et de le mentionner se trouve sur le site de la Ville ;

- et puis enfin, je ne peux pas mentionner bien sûr notre infatigable chef de centre, Madame Chaffard-Luçon qui est en permanence mobilisée pour ce centre.

Je souhaiterais également aborder un deuxième sujet et évoquer l'Analyse des Besoins Sociaux de la commune de Saint-Cloud dont le document de restitution a été partagé avec tous les membres du CCAS (c'est d'ailleurs un document établi par le CCAS) lors de la réunion du 18 mai. De ce document et du travail du CCAS, 2 problématiques spécifiques vont être extraites et feront l'objet de groupes de travail à la rentrée prochaine. Je vous en parlerai à ce moment-là.

Je vous remercie.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup, Monsieur Pierson. Madame PINAULT.





## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### COMMUNICATION DE Madame PINAULT 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci, Monsieur le Maire.

■ L'association « Saint Cloud sans Plastique » propose de mener une action sur le marché des Avelines le samedi 5 juin prochain. Cette action consiste à inciter les clients du marché à apporter leurs propres récipients réutilisables, afin de limiter la consommation de récipients en plastiques vendus avec certaines denrées alimentaires sur le marché. Les commerçants de leur côté, préalablement interrogés y sont très favorables. Une campagne d'information sera menée quelques jours avant pour avertir les Clodoaldiens d'apporter leurs propres récipients.

L'association sera présente sur le marché le 5 juin pour expliquer les modalités et les objectifs de cette opération qui s'inscrit sur la durée.

■ Je rappelle qu'une permanence est assurée tous les premiers vendredis du mois de 13h45 à 17h45 en mairie par un conseiller ALEC, afin d'accompagner les habitants dans leur volonté de réduire leurs consommations énergétiques. Depuis sa mise en place, 13 personnes (dont 10 Clodoaldiens) ont été reçues en entretien lors des 4 permanences qui sont organisées depuis début février.

Les sollicitations concernent majoritairement des projets de rénovation énergétique en maison individuelle avec parfois des contraintes architecturales, mais aussi des conseils sur le choix des systèmes de chauffage. Les copropriétés commencent aussi à solliciter l'ALEC pour des conseils comme le changement de chaudière ou l'individualisation des charges de chauffage.

■ Le projet de désimperméabilisation de la cour de la maternelle Val d'Or est pratiquement finalisé. Les travaux débuteront cet été, afin que les élèves puissent en profiter dès la rentrée de septembre. La cour sera partagée en îlots de verdure, plus ombragée avec des espaces calmes et des espaces de jeux qui seront harmonieusement répartis.

■ Vingt hôtels à insectes ont été installés dans la ville. L'objectif est double, d'une part, créer des lieux de refuge en milieu urbain pour les insectes et, d'autre part, sensibiliser la population à la protection de la biodiversité.

■ Dans le cadre de l'opération Valot Mégots, la collecte par une entreprise de réinsertion a permis de récolter 4 kg de mégots depuis sa mise en place début mars, soit environ 23 500 mégots. Avec le déconfinement, nous allons pouvoir davantage mesurer l'impact de cette opération à proximité des bars et restaurants de la Ville.

Je vous remercie.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup Madame Pinauld. Monsieur GRUBER.

### COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci Monsieur Le Maire.

■ Concernant la situation Covid-19 : suite au dernier protocole mis en place par l'Éducation Nationale impliquant la fermeture de classe en cas d'enfants ou d'enseignements positifs ou cas contacts, nous avons eu 3 classes de maternelle (Centre, Val d'Or et Montretout), ainsi que 13 classes élémentaires de la Ville (des 4 écoles élémentaires) qui ont dû fermer depuis le retour des vacances de Pâques. Depuis aujourd'hui, jeudi 20 mai, nous ne comptons plus aucune classe qui reste fermée à ce jour.

L'école qui a connu le plus de classes fermées avec 4 classes est l'école élémentaire du Val d'Or. De ce fait, l'ARS a donc décidé un dépistage salivaire dans cette école le 25 mai qui devra durer toute la journée. En support de la Direction de l'école, seront présents la responsable du service Éducation de la Ville, le gardien de l'école, et quelques agents municipaux.

■ Dans ce contexte de crise sanitaire, l'offre de la Ville en séjours et centres de loisirs est plus que nécessaire et est très attendue par les enfants. Les inscriptions aux centres ALSH pour cet été seront ouvertes du 1<sup>er</sup> au 15 juin pour le mois de juillet, et du 1<sup>er</sup> au 30 juin pour le mois d'août. Concernant les séjours, c'est 421 enfants de



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Saint-Cloud qui partiront en juillet et août pour se ressourcer et connaître l'apprentissage de la vie en collectivité dans de belles localités telles que Piriac-sur-Mer, Seignosse, Cap Breton, Biscarosse, et Gouville-sur-Mer.

■ L'Inspection Académique prévoit 94 classes à Saint-Cloud, 37 maternelles et 57 élémentaires, avec la fermeture cependant d'une classe en élémentaire à Montretout. Il y aura donc 94 classes à la rentrée 2021. Le bilan sur la période du 29/04 au 20/05/2021 des inscriptions scolaires (qui ne concernent que les nouveaux élèves), est de 252 en maternelle et 30 en élémentaire, soit 282 au total. L'impact du confinement a induit un léger effet retard qui est en train de se combler. Nous aurons une visibilité des futurs effectifs au prochain conseil municipal avec la prise en compte des désinscriptions.

■ Les résultats de la consultation sur la restauration scolaire seront mis en ligne courant juin sur le site internet de la Ville, et présentés le 8 juin aux parents d'élèves qui ont contribué à l'élaboration de cette consultation.

Je vous remercie, c'était ma communication et je vous propose de passer à la communication d'Anne COVO.  
Merci Monsieur le Maire.

### **COMMUNICATION DE Madame COVO rapportée par Jacques GRUBER 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille**

La Commission des places en crèche s'est tenue le 7 mai dernier. Les courriers aux familles sont partis hier et aujourd'hui. Par mesure de sûreté, un envoi par mail est également effectué entre aujourd'hui et demain. Anne COVO remercie les équipes de la Petite Enfance pour le travail accompli, notamment au cours de ces dernières semaines.

Pour rappel, les crèches seront fermées lundi 24 mai prochain, le lundi de Pentecôte.

Je vous remercie.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup. Monsieur BERTHET.

### **COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants**

Merci, Monsieur le Maire.

#### ■ Urbanisme

● Ecuries Malaquais : La rénovation de ce bâtiment, situé avenue du Palais, va démarrer tout début septembre. Je rappelle que cette rénovation est faite par le CROUS et va concerner la création de 58 chambres d'étudiants qui viendront abonder notre taux SRU. Le permis de construire a été déposé début mai et la livraison est prévue en juillet 2022. Cette rénovation se fait conformément aux bâtiments d'aujourd'hui sans modification de la conception de l'époque. Le coût des travaux pour la partie CROUS sera de 6 300 000 €, soit un montant extrêmement important.

● Lors de la réunion de quartier aux Côteaux, j'avais annoncé que nous allions faire une étude d'aménagement du quartier pour la partie basse en dessous de la voie ferrée. Cette étude va démarrer fin mai et va s'étaler jusqu'au mois de septembre. Donc fin septembre, on disposera d'une analyse d'aménagement qui est attendue par les habitants.

● Depuis le dernier Conseil municipal du 25 mars, la Commission d'urbanisme, qui étudie les demandes de travaux, s'est réunie deux fois et on a étudié 23 dossiers. En terme de statistiques, depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale en juin 2020, on a étudié 151 dossiers, ce qui représente une bonne quantité. J'en profite d'ailleurs pour remercier les membres de la commission qui sont très présents et très participatifs, aussi bien la majorité que l'opposition, pour leur assiduité.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### ■ Défense nationale

Cette semaine, nous avons assisté avec Monsieur le Maire, mardi 18 mai exactement, au Collège Gounod à une intervention sur la promotion du sport qui était organisée par le Centre du service national qui dépend du Ministère des Armées. L'intervenant est un certain Christopher PATTE, gendarme, puisque c'est la partie de l'armée qui permet de faire du sport, et Christopher PATTE est un athlète de haut niveau qui pratique le pentathlon moderne, discipline qui réunit l'escrime, la natation, le tir au pistolet et la course à pied et il a été 10 fois champion de France, civil et militaire, 2 fois champion d'Europe et 2 fois champion du monde. Il a participé aux jeux olympiques de Londres en 2012 et il est en train de se préparer pour être sélectionné en équipe de France pour participer aux jeux olympiques de Tokyo en 2024.

### ■ Anciens combattants

Cérémonie du 8 mai 1945 : je remercie toutes les personnes présentes à cette 76<sup>ème</sup> célébration de la victoire de la guerre 39-45, ainsi que l'ensemble des services municipaux pour l'organisation de cette manifestation.

Voilà, Monsieur le Maire. Merci de votre écoute.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup Monsieur Berthet pour ces précisions. Christopher PATTE est en voie d'être sélectionné pour les jeux de Tokyo qui devraient avoir lieu cet été, qui seront malheureusement visiblement à huit clos. Il y a 2 athlètes français dans cette discipline, ils sont 3 en compétition et lui est 2<sup>ème</sup> pour l'instant. Il y a des championnats du monde la semaine prochaine en Egypte et s'il figure en bonne place lors de ces championnats du monde, il sera présent aux jeux olympiques de Tokyo pour représenter la France. C'est un garçon tout à fait très attachant, bien sûr d'un très haut niveau sportif.

Pour compléter ce que vous disiez sur les Malaquais, je me réjouis de cette très bonne nouvelle. Souvent on dit que le temps public est un peu long et figurez-vous que la première fois où j'ai saisi le Centre des monuments nationaux sur l'affaire des Malaquais c'était en 2008. Nous sommes en 2021, cela fait donc quand même 13 ans et finalement on arrive enfin à développer et à réhabiliter ce site qui est en face du Carré, rue d'Orléans, pour ceux qui ne le savent pas, et qui étaient en fait les anciens logements des gardes de Charles X ; c'est un bâtiment magnifique qui va enfin être réhabilité et il le méritait grandement.

Monsieur CLIMAUD.

### COMMUNICATION DE Monsieur CLIMAUD 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur le Maire.

■ Le pôle sportif suit avec attention la montée en puissance de la reprise selon les protocoles établis. Les gymnases depuis hier sont enfin ouverts pour tous les mineurs et les associations commencent à reprendre leurs activités.

Les adultes recommenceront leurs activités en intérieur le 9 juin sauf pour les sports de contact. Ceux-ci ne seront autorisés qu'à partir du 30 juin.

■ Les stages de l'école des sports « été » se dérouleront du 7 au 9 juillet et du 23 au 27 août.  
60 places disponibles en tout pour les enfants de 6 à 12 ans. A ce jour 55 % de remplissage pour juillet et 23 % pour août.

■ Avec l'aide du service informatique, nous mettons en place la dématérialisation des inscriptions de l'école des sports (plus de 600 enfants) à compter du 7 juin pour le terrestre et le 12 juillet pour l'aquatique.

■ Je laisserai Monsieur Veillerot pour parler des travaux de la piscine.

■ Une information : une joueuse de l'équipe de Volley féminine Pro est en équipe de France et participera au prochain championnat d'Europe.

Enfin, permettez-moi d'avoir une pensée pour Pierre-Yves RIMBAUD, le président de la section de natation de l'UAS, qui vient de nous quitter, touché par la COVID.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**LE MAIRE** : Oui merci beaucoup, Monsieur Climaud, et bien évidemment nous avons été présents lors de ses obsèques et nous renouvelons toutes nos condoléances à sa famille et ses proches et puis aussi à la famille de l'UAS. Il était un actif bénévole de l'UAS, il dirigeait une section et je suis sûr que tout le monde est peiné de sa disparition et on est de tout cœur aux côtés de tous.  
Madame ASKINAZI.

### COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur le Maire.

#### ■ Commerce et artisanat :

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, en début de conseil, les commerces dits non essentiels ont enfin pu rouvrir hier, le 19 mai et, après de longs mois de fermeture, les restaurants et les cafés peuvent enfin accueillir leurs clients à l'extérieur, sur leur terrasse aménagée.

La ville a mis tout en œuvre pour faciliter leur installation en octroyant des extensions quand cela était possible et en accordant la gratuité de l'occupation du domaine public.

Pour fêter cette ouverture et aider les commerçants et les restaurateurs, fortement touchés par la crise, à la reprise de leur activité, le service commerce met en place **du 28 mai au 20 juin** une opération intitulée « Le Printemps des Commerçants et des Restaurateurs ».

#### Opération « Le Printemps des Commerçants et des Restaurateurs ».

Cette animation comporte plusieurs volets :

##### ► En ce qui concerne les **commerces sédentaires** :

- **A partir du 28 mai** : les quartiers du centre-ville (rue de l'Eglise, rue Royale) ainsi que celui des Coteaux (Boulevard Sénard, rue de Longchamp) seront parés de fleurs géantes et de papillons.

Dans ce cadre, un grand concours photos est organisé. Les photographes amateurs sont invités à poster sur Instagram, avant le 18 juin, leurs plus belles photos des rues fleuries avec le hashtag #maruefleuriesaintcloud. L'auteur de la plus belle photo sera récompensé par un bon d'achat d'une valeur de 100 € à valoir chez les commerçants de l'association Saint-Cloud Commerces.

- **Du 1er au 20 juin** : un concours de dessins est organisé pour les 5/12 ans sur le thème « une fleur/un commerce ». Les gagnants seront répartis en deux catégories d'âge. Les trois premiers de chaque catégorie se verront remettre de très beaux cadeaux offerts par l'association Saint-Cloud commerces (1 Pass Disney, 1 atelier chocolat chez Noir blanc Lait, 1 bon d'achat à la librairie des Cyclades).

- Enfin, toujours dans le cadre de cette opération, **du 9 au 20 juin**, un Grand jeu de grattage est organisé en partenariat avec l'association Saint-Cloud commerce. Des tickets à gratter seront remis par les commerçants à leurs clients. Les lots seront constitués de bons d'achat de 10 €, à valoir chez les commerçants de l'association participants.

##### ► En ce qui concerne les **marchés** :

A l'occasion de **la fête des Mères**, le service commerce organise le 29 mai au marché de Stella et le dimanche 30 mai au marché des Milons un grand jeu de grattage.

Les gagnants se verront remettre un très beau panier artisanal brodé dans différents coloris avec une inscription « J'aime Saint-Cloud ».

Pour ceux qui n'auraient pas gagné et qui souhaiteraient se procurer ce panier, il sera en vente, à partir du 1er juin, chez certains commerçants de l'association Saint-Cloud commerce.

D'autre part, lors de ces deux marchés exceptionnels, artisans et créateurs Clodoaldiens, pour certains labellisés, seront présents et proposeront de jolies idées de cadeaux à offrir aux mamans.

Les 5 et 6 juin, on accueille sur les marchés de Stella et des Milons l'association « Saint-Cloud à vélo » pour le gravage des vélos.

Enfin et pour finir, Saint-Cloud accueille un **nouveau commerce**, un traiteur Oriental qui s'est installé Boulevard Sénard.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### ■ Développement économique :

- La Ville a organisé, mardi dernier 18 mai, « **un webinaire** » avec des étudiants membres de la junior Entreprise de l'école Skema Busines Scholl qui est implantée à Suresnes. L'objectif était de présenter l'offre de service de la junior entreprise aux entreprises et créateurs d'entreprises de Saint-Cloud. Et une trentaine d'entreprises y ont participé.
- Dans le cadre du **Concours "made in 92"**, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine, une entreprise Clodoaldienne, Finovax, qui est spécialisée dans la détection de faux documents grâce à l'intelligence artificielle, a été sélectionnée en demi-finale. Il y a eu 560 candidatures ; donc bravo à l'entreprise !
- Enfin les associations travaillant sur le champ de l'emploi et de la création d'entreprises sont de nouveau de retour à l'Espace Emploi.
- En ce qui concerne **les Aides** aux entreprises : 6 entreprises Clodoaldiennes ont obtenu pour 2021, de janvier à mai, une aide dans le cadre de fonds de résilience ; 31 entreprises ont obtenu les fonds d'aide à la relance des commerces ; et 12 entreprises ont bénéficié d'un chèque numérique.

Je vous remercie.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup Madame Askinazi. Monsieur PORTEIX.

<b>COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX</b> <b>10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets</b>
---

Merci, Monsieur le Maire.

### ■ Grands Projets :

Les commissions d'appel d'offre et de marché adapté des 10 et 19 mai ont sélectionné les entreprises attributaires des principaux lots du projet de construction du marché de l'îlot des Avelines. Après quelques semaines de préparation, c'est donc au cours de l'été que débutera le chantier de ce très beau projet architectural composé, je le rappelle, d'une grande halle, d'un parking souterrain, d'une place avec une brasserie et un commerce.

Les riverains recevront d'ici là une communication leur détaillant les différentes phases du chantier.

### ■ Finances :

Nous remercions la région et la Métropole du Grand Paris, suite à trois notifications de subventions qui représentent un total d'un peu plus de 355 000 €.

Deux de ces subventions proviennent de la région : 157 000€ pour la rénovation du terrain de football des Coteaux, et 88 000 € pour la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces sur le projet de l'îlot des Avelines.

Et la Métropole du Grand Paris pour une subvention de 109 000 € pour le projet de l'îlot des Avelines également pour le lien paysager et les toitures végétalisées.

Une moins bonne nouvelle, par contre, du côté de l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement nous a été notifiée pour l'année 2021 pour un montant de 1 015 000 €. L'enveloppe globale dans le contexte national avait été annoncée constante cette année. Pour nous entre 2020 et 2021, la DGF baisse de 20%. Ce qui est colossal ! L'inscription budgétaire que nous avons prévue et nous pensions avoir été prudents en inscrivant 1 150 000 €, soit une baisse de 10%. Finalement, c'est un recul encore de 134 000 € supplémentaires.

Nous ne pouvons que rappeler que nous regrettons une nouvelle fois ces baisses successives de la DGF. Année après année, notre DGF poursuit sa dégringolade infernale.

Enfin à souligner, nous sommes le 20 mai 2021 et nous n'avons toujours pas reçu les notifications concernant les péréquations à ce jour, péréquations pour l'année 2021, alors que nous approchons doucement du milieu de l'année.

Merci Monsieur le Maire.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**LE MAIRE** : Oui, avec une obligation qui nous est faite de voter le budget avant le 30 mars, ce qui est quand même cocasse, enfin bon. Quand on voit le poids de la péréquation, tout cela n'est pas très sérieux.  
Merci beaucoup Monsieur Porteix. Monsieur GAILLARD.

### COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD 11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, plusieurs actualités intéressent le service Citoyenneté (affaires générales & état civil)

● En premier lieu, **les élections départementales et régionales** se tiendront **les 20 et 27 juin** prochains.

● **Asseseurs** :

En effet, le doublement des asseseurs pour assurer le bon déroulé du scrutin est importante et nécessite une mobilisation massive des Clodoaldiens volontaires pour y participer. Je profite de cette tribune qui m'est offerte pour rappeler à tous les Clodoaldiens inscrits sur les listes électorales qu'il leur est possible de participer à cette activité citoyenne en devenant assesseur. Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire en ligne à leur disposition sur le site internet de la Ville ou sur les réseaux sociaux. Leur participation est la bienvenue et sera vraiment utile et grandement appréciée.

● **Candidats** :

Sont déclarés candidats pour les élections départementales pour notre canton 4 binômes de candidats.

Il y aura 11 listes en concurrence en ce qui concerne les élections régionales en Ile-de-France.

● **Electeurs inscrits et Commission de contrôle** :

Au 20 mai 2021, nous avons 19 028 électeurs inscrits sur notre commune. 912 inscrits supplémentaires depuis la dernière commission de contrôle des listes électorales (qui s'était tenue le 20 février 2020). La prochaine commission de contrôle des listes électorales, qui je le rappelle, a pour principale mission de s'assurer de la régularité de la liste électorale, se réunira le jeudi 27 mai prochain à 18h.

● **Informations à l'attention des électeurs** :

L'envoi des cartes d'électeurs pour les nouveaux inscrits se fera la semaine du 31 mai 2021.

Cette semaine du 31 mai sera l'occasion également d'envoyer le courrier aux électeurs qui subissent une modification d'emplacement de leurs bureaux de vote. En effet, 2 bureaux des Avelines seront déménagés à la Médiathèque et 3 du groupe scolaire Coteaux vers le Gymnase Saint-Exupéry (Coteaux).

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup Monsieur Gaillard. Madame DOMAS.

### COMMUNICATION DE Madame DOMAS 12<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas de communication.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur ACHARD.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

13<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Sécurité** : Comme je vous l'avais mentionné lors de notre précédent conseil, plusieurs faits délictueux, en liaison avec des phénomènes de bandes, avaient été déplorés fin janvier, début février, en particulier autour du lycée Dumas et du Collège Verhaeren. Ces faits d'une gravité avérée avaient conduit à plusieurs interpellations. Afin d'analyser ces phénomènes et de les prévenir en facilitant les échanges entre les parties prenantes le plus en amont possible, nous nous sommes réunis, à l'initiative de Monsieur Le Maire, le 29 mars avec les chefs d'établissement des lycées et collèges publics de la Ville en présence de Madame la Commissaire et du Chef de la police municipale. Et nous pouvons nous réjouir de premiers résultats probants en termes de prévention suite à ces échanges. En effet, ces derniers jours, des conflits entre jeunes ont pu être désamorçés, avant qu'ils ne dégénèrent, grâce aux informations partagées et à l'intervention active de l'APAJ qui est intervenue auprès de deux de ces jeunes.

■ **Vidéosurveillance** : Notre projet d'extension sur la commune se poursuit et vient de franchir une étape importante. En effet, après une phase de cadrage et de préparation en collaboration avec la Police nationale, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué à la société TPF ingénierie qui nous accompagnera lors de la phase de conception pour l'étude de faisabilité, puis pour l'étude d'implantation et d'intégration, pour la phase de consultation et de sélection des entreprises, et enfin pour le suivi et la réception des travaux. À noter que la société connaît déjà bien nos installations, car elle en avait effectué un audit de performance en 2019.

■ **Travaux** : Les travaux du Commissariat de Saint-Cloud, situé rue Dailly, sont en bonne voie et devraient se terminer en décembre prochain.

Merci.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur Achard.

Je profite, parce que je ne sais pas si les habitants de l'immeuble du Commissariat nous écoutent, mais j'en ai reçu quelques-uns qui effectivement se plaignaient du bruit occasionné par les travaux du commissariat. Alors évidemment quand on fait des travaux dans tout type de bâtiment, ça génère du bruit, c'est évident. Le problème est qu'en cette période de confinement où beaucoup de gens sont en télétravail et le bruit prend un sens un peu plus aigu et effectivement il faut arriver à concilier la présence liée au télétravail à son domicile et dans le même bâtiment les travaux. Donc on est intervenu pour essayer d'obtenir une pause entre midi et 2, parce qu'aujourd'hui, les ouvriers peuvent travailler de 8h du matin à 17h le soir. Et donc on espère qu'on va pouvoir assouplir un peu les conditions de vie pour les riverains du Commissariat. Simplement, il faut aussi que ces travaux se fassent et puissent se terminer le plus rapidement possible pour qu'à la fois les policiers travaillent dans de bonnes conditions et surtout que les riverains retrouvent la quiétude qui est la leur au sein du bâtiment en question. Donc on va essayer de concilier à la fois l'aboutissement du chantier et la quiétude des riverains. Ça n'est pas chose facile, mais on est intervenu auprès de la Commissaire et de la préfecture de police pour faire en sorte d'apaiser tout cela.

Merci Monsieur Achard. Madame GUEZENEK.

### COMMUNICATION DE Madame GUEZENEK

Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome / Fouilleuse et aux Séniors

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Les séniors** : En ce qui concerne les séniors, rien de nouveau. Les Coteaux sont toujours fermés. Et les 3 agents, Valérie, Abed et Amandine travaillent à temps complet au Carré et donnent des renseignements à toutes les personnes qui sont intéressées par la vaccination.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### ■ Les quartiers :

Notre communication à Pauline Geismar et à moi-même porte sur les dialogues de quartiers depuis chez vous. En effet, cette année compte tenu des conditions sanitaires, le format s'est adapté. Du 13 au 15 avril, nous avons pu échanger avec les Clodoaldiens tout en restant chez nous. Monsieur le Maire et de nombreux élus étaient présents chaque soir.

Concernant le duo Val d'Or – Fouilleuse, environ 70 personnes étaient présentes, jeunes, parents, seniors, tous les visages de Saint-Cloud étaient présents. La sécurité, la propreté, le bruit, les élagages sont les thématiques principales abordées. Pour Fouilleuse, se rajoute le manque de civisme de nombreux habitants.

Les questions posées en amont et les questions spontanées posées en séance ont montré l'intérêt des Clodoaldiens pour ce nouveau format. Nous espérons qu'à l'automne, nous pourrions renouveler ces dialogues de quartiers depuis chez nous, ainsi qu'en présentiel, qui sont un trait-d'union concret avec la population.

Je vous remercie.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup Madame Guezennec. Monsieur TREMINTIN.

### COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN Conseiller municipal rapporteur de la Commission des Finances

Oui, Monsieur le Maire.

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 17 mai et a examiné les 13 projets de délibérations qui sont soumis au présent Conseil.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur VEILLEROT.

### COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Merci, Monsieur le Maire.

● Tout d'abord, une information continue sur **la piscine** : les travaux de remise en état des faux plafonds de la piscine s'effectuent dans de bonnes conditions et on peut dire que l'équipement devrait rouvrir début septembre comme prévu, bien sûr si les conditions sanitaires le permettent.

● Sinon nous devons noter parmi l'actualité du **service des bâtiments** de la commune 3 points :

1. La mise en œuvre du nouveau prestataire pour le ménage des bâtiments communaux ;
2. La mise à disposition de la maison du 50 Avenue Foch pour l'association Espace chargée de l'entretien des espaces verts de la commune ;
3. Et ce qui occupe beaucoup en ce moment le service du Bâtiment c'est : la préparation assez complexe de tous les travaux qui seront effectués dans les 10 écoles de la commune pendant la fenêtre très courte des vacances d'été, avec 3 dossiers prédominants : les sanitaires, les stores et la réfection des plafonds et éclairages.

● On notera aussi les avis favorables des **commissions hygiène et sécurité** pour l'IUT (aujourd'hui même), de l'institut Saint pie X et du Gymnase Saint Exupéry.

Merci Monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur Veillerot. Madame MOUTON –VEILLÉ.





## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ Conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux / Bords de Seine

Merci Monsieur le Maire.

Nos dialogues de quartiers de Centre et Coteaux Bords de Seine le 14 avril ont rencontré un vif succès, puisque plus de 100 personnes ont été connectées en même temps. De nombreux sujets ont été abordés durant ces trois heures : les commerces, les nouvelles constructions, la sécurité, la circulation, etc. Comme de nombreux habitants, nous souhaitons prolonger ce format en alternant avec le présentiel, car il ne s'agit pas du même public.

Merci Monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame SAGROUN.

### COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Merci Monsieur le Maire.

Ma communication est faite de petites informations tout empruntées d'optimisme et de bonnes nouvelles.

- Je tenais en premier à remercier Ségolène de Larminat et les 3 pierrots pour leur partenariat avec les acteurs de la jeunesse de la Ville. En effet, malgré une reprogrammation très chargée du fait de la réouverture des cinémas et théâtres, les 3 pierrots ont maintenu leur engagement sur les manifestations jeunesse programmées. Demain soir, aura donc lieu une grande soirée intitulée « Paroles et citoyenneté » organisée par le lycée Alexandre Dumas en partenariat avec le Rotary Club.

Et le 25 juin à 19h, aura lieu le spectacle que l'accueil jeunes prépare depuis un an pour clore une année très spéciale.

- En parallèle, un concours d'éloquence est organisé par le Lyon's Club en partenariat avec les villes de Saint-Cloud et Garches. Il concerne des élèves de 3ème du collège Verhaeren et du collège Bergson de Garches ; Finale prévue le 3 juillet.

- Une prochaine bourse initiative jeunes aura lieu le 24 juin. N'hésitez pas à proposer vos projets, nous sommes là pour vous aider à les réaliser.

- Le conseil des jeunes travaille avec beaucoup de sérieux et d'engagement au futur forum de prévention des violences quotidiennes qui sera organisé en 2022.

- L'association la Passerelle recherche toujours des bénévoles pour la rentrée prochaine. Si vous avez un peu de temps à donner à l'aide aux devoirs du CE1 à la 5<sup>ème</sup>, vous pouvez les contacter par mail ([passerelle.st.cloud@gmail.com](mailto:passerelle.st.cloud@gmail.com)), ils seront ravis de vous accueillir.

- L'APAJ, à travers son projet autour du devoir de mémoire, obtient de nombreux soutiens. Après 2 universitaires d'envergure, l'historien Jean-Yves Le Naour et Christine Guillard maître de conférence à l'université de Paris Nanterre, un nouveau parrain rejoint le projet, il s'agit de Larbi Benboudaoud ancien champion du monde de judo, vice-champion olympique et entraîneur de l'équipe de France féminine. Nous avons hâte de recevoir Monsieur Benboudaoud lors d'une rencontre avec les jeunes pour partager ensemble de belles valeurs.

- Enfin, comme le prochain conseil municipal aura lieu en juillet, je tenais à souhaiter aux collégiens et collégiennes de 3<sup>ème</sup>, ainsi aux lycéens et lycéennes de 1ère et terminale de bonnes révisions pour les épreuves du DNB et du BAC.

Merci Monsieur le Maire.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame Sagroun. Madame RECHAIN.

### COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci, Monsieur le Maire.

La commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché d'entretien des espaces verts s'est réunie le 16 Avril. 2 entreprises ont remporté ce marché, il s'agit de **SEM espaces verts** et de **Sport-Paysages**. Ces deux entreprises doivent prendre en charge l'entretien et l'aménagement des sites végétalisés selon un cahier des charges prédéfini et ainsi mettre en place la gestion différenciée de nos espaces verts. C'est un véritable plan écologique urbain à l'échelle de la Ville qui va hiérarchiser les actions de ces deux entreprises, expertes dans le domaine de l'écologie urbaine.

- L'association ESPACES a pris ses fonctions depuis la mi-avril sur les nouveaux chantiers d'insertion que la Ville lui a confiés. Différents travaux d'entretien d'espaces verts ont été réalisés, notamment la tonte au Jardin des Tourneroches, au parc Marie Bonaparte, ainsi qu'au cimetière. Mais aussi le débroussaillage du talus du Val d'Or, du stade des coteaux et dans la cour de l'école élémentaire du Centre.

Espaces remercie la Ville, ainsi que les services des bâtiments pour la réfection de leur base-vie.

- Les services techniques m'ont fait part de leur future intervention courant juin concernant un nettoyage-débroussaillage-élagage de la partie piétonne du quai Carnot, côté Seine.

Merci, Monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame Rechain. Madame MICHOUDET.

### COMMUNICATION DE Madame MICHOUDET Conseillère municipale déléguée au quartier Pasteur / Magenta

Bonsoir à tous.

Le dialogue des quartiers Montretout / Coutureau ainsi que Pasteur / Magenta a eu lieu le 15 avril. 80 personnes étaient connectées ce soir-là.

Différents sujets qui concernent le quartier que je représente, le quartier Pasteur / Magenta, ont été abordés tels que le marché des Avelines ; l'école Pasteur ; les différents projets d'urbanisme. Et différentes questions ont été posées et traitées sur les encombrants, l'éclairage public, les équipements des squares pour enfants, le stationnement ainsi que les caméras de surveillance.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Nicolas PUJOL.

### COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL Conseillère municipale déléguée au quartier Centre / Village

Merci, Monsieur le Maire.

Comme presque tout a été dit par mes collègues au sujet des dialogues de quartiers, je ne citerai que les trois principaux sujets qui sont sortis pour le quartier Centre Village :

- la sécurité suite aux agressions qui ont eu lieu au début de l'année au niveau du square Sainte-Clotilde et à côté ;
- le parking des hôpitaux, sujet fréquemment abordé ;
- les conteneurs et les poubelles, en particulier près des petits immeubles et certains commerces qui traînent dans le Centre.

Merci, Monsieur le Maire.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame PEIGNÉ.

**COMMUNICATION DE Madame PEIGNÉ**  
**Conseillère municipale déléguée au quartier Montretout / Coutureau**

Merci Monsieur le Maire.

Comme déjà évoqué, le 15 avril dernier a eu lieu le dialogue de quartier Montretout / Coutureau qui a mobilisé plus de 80 Clodoaldiens et ainsi favorisé notre rencontre virtuelle entre élus et administrés.

Dans l'intérêt de la collectivité, pour deux raisons principales, je dirai à la fois pour répondre aux interrogations de nos administrés mais aussi prendre en compte les intérêts de chacun, nous y avons abordé de nombreux sujets : sur le quartier de Montretout, principalement, l'avancement de la construction du marché et l'organisation de son installation temporaire à Stella Matutina, d'une part ; la valorisation du travail des agents sur la propreté au sein du quartier ; mais aussi l'attente de solutions de contournement quant aux dépôts sauvages d'ordures.

Un dernier thème, sans pour autant tous les citer évidemment, le point sur les constructions en cours et les bâtiments en attente de transformation tels que la gare ou l'ancien bâtiment universitaire de la rue Alexandre Coutureau.

Comme je suis la dernière à vous faire ce petit résumé de dialogue de quartier, j'en profite tout de même pour redire quelque chose qui a déjà été dit auparavant, compte tenu de la participation massive à cet événement de dialogues de quartiers en distanciel, le format effectivement pourrait être reconduit ultérieurement en cas de crise sanitaire et c'est l'occasion ce soir de faire un petit rappel : nous proposons aux habitants de s'investir dans la vie de quartier, de donner quelques heures de leur temps pour participer à la tenue d'un bureau de vote, l'inscription peut se faire via le site de la Ville.

Je vous remercie.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame Peigné. Monsieur François-Henri REYNAUD.

**COMMUNICATION DE Monsieur REYNAUD**  
**Conseiller municipal délégué aux Grands événements**

Merci, Monsieur le Maire.

Pas de point précis ; le service des grands événements est dans les starting blocs pour recommencer à vivre à Saint-Cloud. Malheureusement, on se heurte encore aux restrictions imposées.

**LE MAIRE** : Oui, on attend la libération des jauges, si on peut le dire comme cela. Monsieur BOSSER.

Pas de communication. Madame LOUVET.

**COMMUNICATION DE Madame LOUVET**  
**Conseillère municipale déléguée à la Ville numérique**

Oui, merci, Monsieur le Maire.

La culture rouvre et les archives de la ville viennent à vous :

Vous pouvez désormais et, ce depuis hier, consulter de nombreux documents d'archives directement en ligne depuis le site internet de la Ville. [ <https://www.saintcloud.fr/archives-en-ligne> ]

Ce sont près de 200 documents consultables facilement via un moteur de recherche pour retrouver :

- les bulletins municipaux de la ville de 1945 à 1985,
- des photos qui illustrent la libération de Saint-Cloud,
- et également le cadastre napoléonien de 1816.

Code de champ modifié



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Ces documents historiques numérisés sont conservés aux Archives municipales de Saint-Cloud. Ils sont d'incroyables témoins des faits qui ont marqué notre Ville tout au long de son histoire. Et d'autres documents seront mis en ligne au cours de l'année, comme les délibérations des réunions du Conseil Municipal depuis 1866.

Bonne navigation !

**LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous en avons fini avec les communications et nous attaquons les délibérations.

### IV – DÉLIBÉRATIONS :

#### 28/ AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2020 DU COMPTABLE PUBLIC

**LE MAIRE** : Je précise que la Commission des Finances et la Commission des Travaux étaient rassemblées sur cette délibération.  
Monsieur PORTEIX, vous avez la parole.

**Nicolas PORTEIX** : Oui, merci Monsieur le Maire.

La comptabilité publique est tenue, comme vous le savez, distinctement à la fois par l'ordonnateur qui est le Maire et par le comptable public et les résumés des écritures de gestion tenues par le comptable public, c'est donc le compte de gestion. L'objet de cette délibération c'est à travers le tableau qui vous est fourni de constater qu'on a un résultat et des chiffres qui sont identiques à ceux que l'on verra tout à l'heure dans le compte de gestion ; à une différence près c'est que le comptable public lui n'enregistre que les écritures qui sont engagées et mandatées. Il n'y a donc pas les restes à réaliser qui sont dans le tableau dans ces totaux. Vous avez le tableau de départ qui donne le résultat d'investissement et de fonctionnement qui sont respectivement à 5 259 000 et 5 772 000 et on a le total de clôture sur l'année 2020 qui est de 512 985,80 €.  
Donc il vous est demandé de donner un avis favorable à l'adoption du compte de gestion.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur Porteix. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Merci Monsieur le Maire.  
Nicolas PORTEIX rappelle que la tenue de la comptabilité de notre commune est réalisée d'un côté, par la municipalité et de l'autre, par le comptable public. Il présente le Compte de Gestion tenu par le comptable public, et qui ne présente aucun écart avec le Compte Administratif dressé par la Ville. Aucune question n'est posée. La Commission, à l'unanimité, émet un avis favorable.

**LE MAIRE** : Merci, c'était la commission des finances. Pour la commission des travaux, Monsieur Bossier.

**Arnaud BOSSER** : .....

**LE MAIRE** : Je pense que Monsieur Bossier a un problème de micro.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**, je vous remercie.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-12,

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**CONSIDÉRANT** que le résultat de clôture 2020 est parfaitement identique à celui du comptable public comme constaté dans l'état II-2 ci-joint,

**CONSIDÉRANT** que les écritures du compte de gestion du comptable public sont identiques à celles du compte administratif,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

**ARTICLE UNIQUE** : **EMET** un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du comptable public de Saint-Cloud, pour les opérations de l'exercice 2020, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre régionale des comptes.

### **29/ ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Vous le savez, comme l'a dit notre collègue Nicolas Porteix, l'ordonnateur et l'exécuteur du compte est le Maire et donc comme il faut approuver cette gestion, le Maire ne peut présider la séance pour approuver lui-même et donner quitus à sa propre gestion. Donc nous devons procéder à l'élection d'un président de séance et je vous propose la candidature de notre premier adjoint, Madame Ségolène de Larminat.

Un avis de la Commission des finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Elle est favorable sur cette élection.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Ou des candidatures ?

Il n'y en a pas. Est-ce qu'on peut mettre aux voix ?

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-14,

**CONSIDÉRANT** que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE UNIQUE** : **ELIT** Ségolène de LARMINAT, Première adjointe au Maire, comme présidente de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2020.

Et je passe la présidence de séance à notre premier adjoint, Ségolène de Larminat.

**Ségolène de LARMINAT** : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Donc nous passons à la délibération n° 30



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### 30/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Je passe la parole à Monsieur Nicolas Porteix.

**Nicolas PORTEIX** : Oui, merci Madame la première adjointe.

Le document administratif est le document qui donne les résultats d'exécution du budget de l'année précédente, soit 2020. Et à travers le rapport, nous allons comparer ces résultats avec les prévisions. Et pour le prévisionnel, on se base sur le budget primitif, le BP et le budget supplémentaire, le BS. Donc nous allons comparer le compte administratif avec le budget primitif et le budget supplémentaire, puisque nous avons modifié le budget une fois l'année dernière, le 24 septembre 2020 en votant un budget supplémentaire. Le vote du compte administratif par le Conseil municipal va arrêter définitivement les comptes et donne quitus au maire de sa gestion pour l'exercice considéré.

A noter que, pour le budget supplémentaire que nous avons voté en décembre, nous avons pris en compte certains effets de la crise sanitaire de la première partie de l'année, en particulier du premier confinement, et spécifiquement nous avons pris en compte l'impact de la crise sanitaire sur les budgets des services à la population que sont le PEEJ, la Culture, le sport, le stationnement et l'animation. Et cette prise en compte avait été à la fois sur les dépenses et sur les recettes évidemment, puisque notre budget doit rester équilibré.

Dans l'introduction du rapport de présentation, il y a l'équilibre général du budget qui rappelle le total avec les résultats cumulés fonctionnement et investissement qui sont ceux que nous venons de voir dans le compte de gestion. Sauf que cette fois-ci on y ajoute les restes à réaliser sur la partie investissement, d'un peu plus de 1,7 million, ce qui donne un résultat total de 2 217 818, 06 €. Si on compare ce résultat avec les années précédentes, c'est un résultat relativement confort, un peu dans la moyenne des années précédentes.

Si on rentre maintenant un peu dans les détails, on retrouve, dans un certain nombre de chapitres, les faits marquants sur l'année 2020, tout comme les années précédentes, notamment le pacte fiscal et financier du territoire qui est issu de la réforme qui a créé le territoire et la Métropole du Grand Paris, et donc qui a des impacts majeurs sur les flux financiers dans notre budget.

Impact et fait marquant cette année et qui le sera aussi pour 2021, c'est l'évolution de notre dotation globale de fonctionnement et des péréquations. La DGF en 2020 était d'1 273 000 €, en baisse l'année dernière par rapport à l'année précédente de 17%, et les péréquations FSRIF, péréquation de la région Ile-de-France et FPIC, la péréquation nationale, si on ne prend que leur part communale, car il y a aussi une part du territoire, ont atteint, si on cumule des deux l'année dernière, un total de 6,6 millions d'euros ; en croissance par rapport à 2019, de 4,6 % et l'année précédente c'était 6,3 millions. Et là encore une évolution qui est très défavorable pour notre budget.

A noter que les évolutions de l'un et l'autre sont des évolutions très défavorables année après année et c'est une évolution récente. La DGF était relativement stable il y a encore une dizaine d'années et c'est à partir de 2013 qu'elle s'est écroulée. En 2013, elle était encore d'un peu plus de 5 millions d'euros et l'année dernière 1 273 000 €. En 8 ans, on a donc eu une division par 4.

Le cumul des péréquations, la part communale des FSRIF et FCPIIC, était en 2013 de 483 000 € ; pour rappel en 2020, 6,6 millions € pris dans notre budget pour ces péréquations. Encore une évolution très défavorable des péréquations et de la DGF dans notre budget l'année dernière.

Autres impacts marquants : les opérations de cessions et d'acquisitions, nous les verrons plus en détail tout à l'heure. En 2020, il n'y a pas eu de cessions. Et l'année dernière a été très marquée par la crise sanitaire qui a commencé assez tôt dans l'année dès le mois de mars et qui nous a accompagnés tout au long de l'année. Cette crise sanitaire a eu des impacts très importants notamment sur tous les services que nous fournissons à la population et surtout les établissements que nous avons été contraints de fermer. Vous avez donc dans le document une estimation du manque de recettes lié à ces fermetures et à cette crise. On a une estimation des pertes de recettes d'un total de 1 963 000 €, avec le détail et qui a concerné la petite enfance, l'éducation, la culture, le sport, le stationnement, l'occupation du domaine public et la location des salles. En réaction à ces fermetures et à ce confinement, l'ensemble des élus, des équipes, des agents ont travaillé pour réagir à cela, pour s'adapter, pour suivre dans la mesure du possible ce qui était autorisé, les missions du service public, et en même temps pour s'adapter au mieux à la situation et essayer de réguler les dépenses, de gérer au mieux cette situation avec des règles qui changeaient très régulièrement. Et donc il y a eu aussi un impact sur les dépenses,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

beaucoup moins de dépenses, vous avez les estimations service par service, avec un total d'un peu plus de 1,6 million €.

■ Maintenant, si on rentre un peu plus dans les détails, sur la **section de fonctionnement** : concernant les **recettes**, la **section 2.1**, vous avez un tableau avec les prévisions de recettes (prévisions = budget primitif + budget supplémentaire) et les réalisations (réalisations = le compte administratif). Si on regarde les chapitres sur lesquels il y a de gros écarts entre prévisions et réalisations, on voit que pour tout ce qui est produit de services, qui est le chapitre 70, il y a un écart de 62 000 € sur presque 4,5 millions, ce qui est assez faible. Ça s'explique parce que notre budget supplémentaire prévoyait déjà, on était au milieu de l'année et notamment après le premier confinement, un peu plus qu'au milieu en septembre, et nous avons déjà à ce moment-là revu à travers notre budget supplémentaire le budget primitif et réduit de plus d'1,7 million la prévision de produit des services. Donc l'écart est faible, parce que l'écart réel avait déjà été grandement estimé à la baisse au moment du budget supplémentaire. On retrouve par contre un écart plus important dans la partie Impôts des ménages. On a en réalisation presque 460 000 € de plus qu'en prévision. Cela s'explique en grande partie par les droits de mutation qui sont restés l'année dernière, malgré la crise sanitaire, à un niveau très élevé ; il y a eu un grand nombre de transactions malgré les mois de fermeture, de visites interdites et autres. Le marché de l'immobilier est resté très dynamique sur notre ville et donc les droits de mutation sont restés à un niveau très élevé expliquant cet écart. Ensuite, dans les écarts de recettes de fonctionnement, à noter dans les produits exceptionnels, là aussi un écart conséquent de plus de 200 000 € qui s'explique en grande partie par la fermeture des établissements scolaires pendant le premier confinement et donc par un remboursement sur la prestation de la restauration scolaire de notre délégataire de restauration scolaire.

Si on passe maintenant aux **dépenses de fonctionnement**, la **section 2.2**, vous retrouvez le même tableau avec les prévisions et les réalisations, on a un premier écart important d'un peu plus d'1,6 million € pour les charges à caractère général et vous retrouvez dans la section 2.2.1 tout le détail qui explique cet écart-là. Il s'agit de tout un tas d'économies qui ont été faites en grande partie en raison de la crise sanitaire, notamment des achats de prestations, des fluides, un certain nombre de choses ; ce sont des dépenses qui n'ont pas été faites, parce qu'il y a eu une bonne gestion et une bonne réaction face à la crise sanitaire de ne pas chauffer des bâtiments qui étaient fermés, de réduire un certain nombre de contrats et autres, en attendant qu'on puisse à nouveau ouvrir ces bâtiments et délivrer ces services. Ça a généré une économie assez conséquente de 5,5 %.

Et la section 2.2.2 concerne les dépenses de personnel qui, également par rapport aux prévisions, ont été réduites de presque 1, 2 millions €. Cette section-là n'avait pas été révisée au moment du budget supplémentaire. On trouve là l'effet complet de toute l'année, de tous les confinements, du premier et du deuxième.

Cet écart sur les dépenses de personnel s'explique pour 3 grandes raisons : 1- face à la crise sanitaire, il y a eu une gestion très rigoureuse des effectifs, une grande rationalisation dans la gestion des postes qui a permis du coup notamment de différer certaines embauches et de déployer certains personnels des établissements qui pouvaient être fermés. 2- Nous avons rencontré également l'année dernière un certain nombre de difficultés pour recruter dans certains secteurs, comme la Petite enfance, un secteur dans lequel les recrutements sont extrêmement compliqués. 3- Il y a eu la réduction d'un certain nombre de missions, un certain nombre d'événements ont été annulés. Et donc tous ces redéploiements de personnels ont permis aussi de différer un certain nombre d'embauches.

Tout cela cumulé a réduit les dépenses de personnel entre la prévision et le réalisé de pratiquement 1,2 million €. Dans les autres chapitres de dépenses, 2.2.3, vous avez là également un écart conséquent entre la prévision et le réalisé sur les autres charges de gestion courante, de presque 400 000 €. On retrouve dans cette section-là notamment le FFCT qui est la somme que nous reversons au territoire POLD. L'année dernière était aussi une année exceptionnelle avec les élections municipales et la crise sanitaire et la négociation du pacte financier avec les autres villes du territoire a été conclue en décembre pour l'année 2020. Et la part que Saint-Cloud a versée est d'un peu plus de 8 millions d'euros et donc inférieure à ce que nous avions prévu de verser au FFCT socle, part que nous serions sensés payer s'il n'y avait pas ce pacte financier.

Enfin, dans cette section des dépenses, un petit rappel pour la section 2.2.6, lors du vote du budget supplémentaire nous avons mis, dans le chapitre intitulé « dépenses imprévues », une somme d'un plus d'1 million €, décision que nous avons prise en septembre face à l'incertitude du moment avec la crise qui redémarrait à ce moment-là et beaucoup d'incertitudes sur la manière dont nous aurions à y faire face, cette somme-là permettait ensuite avec une décision modificative de la redéployer sur des dépenses imprévues. Nous n'en avons pas eu besoin et donc elle se retrouve aujourd'hui dans le résultat.

A la fin de la section fonctionnement, vous trouvez la répartition par fonction du CA 2020 et sa comparaison avec celui de 2019. Il est intéressant de noter les grandes évolutions par rapport à 2019 ; Ce sont essentiellement à la



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

hausse, avec une part plus importante dans notre budget, ce sont les péréquations, on a vu qu'elles sont en augmentation et le FFCT qui est en augmentation aussi, malgré le bon pacte financier. Un petit rappel, dans le FFCT, il y a une part de péréquation aussi qui est la péréquation qui se trouve au niveau du territoire. Et on remarque aussi, et ça s'explique aussi très bien l'année dernière, une baisse de la part représentée dans notre budget des activités Culture, sport et jeunesse, évidemment avec la fermeture des établissements et donc la part représentée est plus petite dans notre budget.

■ Pour la **section investissement** : la première partie, la **section 3.1 concerne les recettes investissement**. Le budget d'investissement s'équilibre différemment du budget fonctionnement. Le budget fonctionnement doit être équilibré. Le budget investissement s'équilibre in fine potentiellement avec de l'emprunt et, notamment au moment où on crée le BP, on équilibre avec de l'emprunt, et ensuite arrivent au cours de l'année des subventions que nous pouvons inscrire quand elles nous sont notifiées mais pas avant et qui permettent ensuite de réduire l'inscription d'emprunt. Donc là si vous regardez les écarts, dans les sections importantes des écarts, il faut noter un certain nombre de subventions qui sont arrivées au cours de l'année, notamment des subventions conséquentes de l'Etat pour le chauffage et la ventilation des 3 Pierrots par exemple, des subventions de la région pour le chœur de l'église St-Clodoald, pour le chauffage du gymnase des Tourneroches, des subventions du département pour la restauration du chœur de l'église ou la réhabilitation de la rue du Calvaire, et aussi un reliquat assez conséquent de 191 000 € de subvention du département. Une subvention du département aussi pour le projet de réhabilitation du marché des Avelines. Ces subventions, je ne les ai pas toutes citées, mais toutes ces subventions sont inscrites et ajoutées et justifient une partie de cet écart.

Autre écart, un écart très conséquent sur l'emprunt, car nous n'avons pas besoin d'emprunter cette somme, le budget de fonctionnement est excédentaire et du coup nous pouvons réduire l'emprunt de manière conséquente. Nous n'avons emprunté in fine que 2 millions d'euros, ce qui est la même somme que celle que nous avons remboursée.

Enfin, dans les autres recettes, il y a un écart aussi, qui est assez conséquent, nous avons envisagé courant 2020 de vendre le parking Joffre dans le cadre du projet de la gare du Grand Paris, mais ça n'a pas pu se finaliser en 2020, ça représente une somme importante et donc on retrouve cet écart aussi dans le tableau des recettes.

**Sur les dépenses** : à la **section 3.2**, vous avez tout le détail qui concerne les dépenses. Ce qu'il faut noter, un premier écart qu'on observe sur le chapitre 20, les immobilisations incorporelles, et là-dedans, l'écart de 450 000 euros s'explique par un certain nombre de projets ou de prestations qui ont été différés, mais aussi concernant les préemptions commerciales, par un certain nombre d'inscriptions que nous avons faites dans le budget, qui sont des inscriptions que nous faisons de manière préventive par prudence au cas où certaines situations se produiraient, ça n'a pas été le cas l'année dernière. Donc typiquement, ce que nous avons inscrit en préemption commerciale n'a pas été réalisé et donc justifie une partie de cet écart.

Sur les subventions d'équipement, l'écart est aussi assez conséquent, nous avons 210 000 € de moins que ce que nous avons inscrit, c'est dans ce chapitre que nous trouvons les investissements dans le logement social. L'année 2020 a été une année très perturbée par la crise sanitaire avec très peu de projets, des situations assez délicates à gérer, un certain nombre de choses ont été différées ou gelées, très peu de demandes, et in fine n'ont été investis dans le logement social que 67 000 € au cours de l'année 2020, ce qui justifie que cette ligne budgétaire soit inférieure en réalisé par rapport au prévisionnel.

La ligne qui a l'écart le plus conséquent est la ligne de travaux. Dans cette ligne travaux, on trouve tout un tas de travaux et on trouve aussi le début des travaux du marché des Avelines. Ce début de travaux n'a pas eu lieu en 2020 mais a commencé en 2021. Ce différé justifie l'essentiel de l'écart entre le prévisionnel et le réalisé, parce que beaucoup d'autres travaux ont été réalisés et, pour en citer quelques-uns, on a eu 420 000 € de travaux de rénovation dans les écoles, des travaux de chauffage et de ventilation au gymnase des Tourneroches pour presque 200 000 €, les peintures de restauration du chœur de l'église St-Clodoald pour 180 000 €, le très beau chantier du terrain de football des Coteaux pour presque 750 000 €, d'autres sur des logements communaux, sur les crèches, etc... Le programme des travaux a été bien rempli et donc l'écart conséquent de presque un peu plus de 5,5 millions d'euros se justifie en très grande partie par le marché des Avelines qui a été décalé sur 2021. A la fin de ce chapitre concernant les investissements, vous avez également la ventilation par fonctions et une comparaison. Je vous laisse regarder, rien de particulier à commenter là-dessus.

Pour finir un petit mot sur la dette et sur les acquisitions et cessions.

Concernant la **dette**, elle est restée à 14 000 € près, presque 30 millions, stable. Nous avons remboursé l'année dernière un peu plus de 2 millions d'euros de capital et nous avons emprunté un peu plus 2 millions d'euros. Ce qui a baissé, ce sont les intérêts, parce que les taux sont très bas et que nous empruntons à de meilleurs taux





## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

que les anciens emprunts. La dette aujourd'hui est de 978 € par habitant, ce qui est très faible ; la moyenne des Hauts-de-Seine est de 1 360 € par habitant.

Enfin, pour terminer, les acquisitions et cessions foncières : il n'y a pas eu de cessions l'année dernière. Notamment celle du parking Joffre a été différée. Par contre, il y a eu presque 1,8 million d'euros d'acquisitions et, pour vous donner un peu le détail, il y a un certain nombre d'emplacements de stationnement dans les bureaux de la Colline qui sont des places que nous achetons pour l'institut Curie et que nous leur revendons ensuite. Il y a eu l'acquisition d'un petit appartement dans le cadre du projet de chambres de service rue du Mont-Valérien, l'acquisition de locaux rue Gounod, des locaux dans lesquels vont être transférées l'association Clic Gerico et l'association du bridge, puisque le local qu'occupent ces associations aujourd'hui va disparaître, il ne sera plus disponible dans le cadre du projet du marché des Avelines. Et, enfin, il y a eu la fin de deux acquisitions, acquisitions que nous avons faites déjà il y a plusieurs années mais qui étaient des acquisitions échelonnées et nous avons encore des remboursements à faire pour ces acquisitions-là et nous avons eu la dernière annuité de notre acquisition du 5 bis rue d'Orléans, 575 000 € pour la dernière fois, et nous avons eu aussi la dernière somme à régler aussi pour les deux terrains que nous avons rachetés à l'EPFIF ans le cadre du projet de la Source.

Merci Monsieur le Maire, plutôt Madame la première maire-adjointe.

**Ségolène de LARMINAT** : Merci, Monsieur Porteix. Je passe la parole à notre rapporteur de la Commission des Finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** : Merci Madame la 1<sup>ère</sup> maire-adjointe.

Nicolas PORTEIX présente le Compte Administratif de l'année 2020, et les comparaisons avec le budget primitif et le budget supplémentaire qui ont été adoptés l'année passée. Il rappelle également les grands faits marquants de l'année, et détaille les écarts avec les budgets des parties Fonctionnement et Investissement, tant en Recettes qu'en Dépenses.

Xavier BRUNSCHVICG constate que nous terminons avec encore un excédent, alors que le budget prévu pour les logements sociaux n'est pas dépensé et reste faible.

Monsieur le MAIRE lui rappelle que le résultat prend en compte le solde global des parties Fonctionnement et Investissement. L'excédent cumulé 2020 s'élève à 512 985 €, alors que nous subissons une péréquation de 8 200 000 €, et que les dotations de l'Etat ne font que baisser. Heureusement que nous faisons des excédents qui compensent ces baisses de recettes.

Nicolas PORTEIX précise que cet excédent qui se reporte sur les années à venir, permet également de tenir compte des aléas de la nouvelle année.

La Commission des Finances, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette approbation.

**Ségolène de LARMINAT** : Merci, Monsieur le Rapporteur.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération

**Pierre BOSCHE** : Oui, je voudrais revenir sur le résultat de gestion, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. En effet, côté investissement, l'exécution a été beaucoup plus faible que ce qui avait été prévu, et on ne peut en aucun cas considérer cela comme une bonne nouvelle. L'investissement, c'est l'avenir, sous-investir c'est effectivement mettre en question cet avenir. On ne peut certainement pas se vanter de sous-investir. Concernant le fonctionnement, quand on a structurellement tous les ans un excédent de gestion important, ça peut être pour deux raisons. J'ai du mal à trancher entre les deux. Soit c'est une incapacité à prévoir correctement le coût de fonctionnement, malgré un budget rectificatif en milieu d'année qui permet quand même de remettre les compteurs à zéro. Soit c'est structurellement budgété avec un excédent ; un excédent qui permet effectivement de finir l'année en disant « regardez comme je suis performant, j'ai sous-dépensé. » Mais cela veut simplement dire qu'on a sur-budgété en début d'année. Ce n'est en aucun cas un bon indicateur de gestion. Ce sont les deux commentaires que je voulais faire, c'est un peu en réponse au commentaire linéaire de Monsieur le Maire en début de Conseil municipal.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**Ségoène de LARMINAT** : Je ne sais pas si Monsieur Porteix veut répondre.

**Nicolas PORTEIX** : Oui. Il n'y a pas de sous-investissement, le plus gros écart concernant l'investissement, c'est le marché des Avelines et bizarrement, vous le trouvez trop cher. Et là il est trop cher et pas assez cher, donc on ne sait plus trop du coup. L'écart concernant le budget d'investissement s'explique, dans sa très grande partie, par le marché des Avelines qui n'a pas pu démarrer en 2020 et qui démarrera en 2021 pour les montants qui sont prévus. Il n'y a pas d'écart sur l'investissement.

Concernant le fonctionnement, comme vous le savez ou pas peut-être, je ne sais pas, le budget primitif est voté normalement en fin d'année, il ne prévoit pas le résultat de l'année suivante, puisqu'on ne l'a pas à ce moment-là. Le résultat arrive au cours de l'année, et puis arrivent dans le courant de l'année aussi un tas de surprises, il y a des années comme l'année dernière où il y en a beaucoup. Peut-être que vous aviez prévu la crise sanitaire, nous nous sommes très humbles là-dessus, nous ne l'avions pas du tout prévue et effectivement elle a impacté très fortement notre budget, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure. Après arrivent aussi des choses qui ne sont pas prévisibles. Ce que nous notifie l'Etat bien après, après la date qui est obligatoire pour le vote du budget et comme ce que vous avez vu tout à l'heure, le FPIC, la DGF etc., ce sont juste des choses que l'on ne peut pas prévoir. Et puis il y a d'autres choses qui peuvent arriver aussi, d'autres obligations qui peuvent nous tomber dessus et qui ne sont pas financées et auxquelles nous allons réagir : le centre de vaccination, c'est un exemple, il faut le financer, il n'est pas dans notre budget, donc il est important d'avoir un petit volant, une petite sécurité qui nous permet de réagir et elle n'est pas si conséquente que cela si on la ramène au budget, et si on la ramène à la péréquation, elle est bien inférieure à la péréquation. Cette somme d'un peu plus de 2 millions est le bon niveau qui nous permet de gérer un certain nombre d'aléas, en particulier dans des années aussi compliquées que les années 2020 et 2021.

**Ségoène de LARMINAT** : Merci, Monsieur Porteix pour ces précisions. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Xavier BRUNSCHVIG** : Oui une petite intervention rapide. Déjà dire que, nous, on approuve le compte administratif, cela ne veut pas dire qu'on l'approuve politiquement. Ça veut dire qu'on approuve la sincérité des comptes, qu'on soit extrêmement clair. Ce n'est pas un quitus qui est donné au choix politique fait par la majorité. C'est juste que nous considérons que les comptes sont sincères. Je pense que c'est important de le rappeler.

L'excédent qu'on atteint cette année est assez considérable. Et on peut comprendre que cet excédent exceptionnel est dû à une année exceptionnelle. Nicolas l'a rappelé, on ne pouvait pas prévoir la crise sanitaire. Mais l'excédent ne date pas de cette année. C'est-à-dire que moi, depuis je suis arrivé en 2014, chaque année, on a entre 1,5 et 4 millions d'euros d'excédent. Donc ça pose quand même un problème sur notre capacité à faire un budget qui soit, non pas sincère, mais qui fasse l'objet d'une prévision correcte. Mais j'ai l'impression qu'on navigue un petit peu à vue et c'est un petit peu au petit bonheur la chance. Et chaque année on pleure, on pousse des cris d'orfraie en disant que la péréquation est considérable, qu'on est ruiné, que l'Etat nous ponctionne, que la dotation globale de fonctionnement diminue, etc. Je constate juste que chaque année, malgré cela, et je n'en disconviens pas que le niveau des péréquations est extrêmement élevé et que la DGF a considérablement diminué, mais, malgré cela, chaque année, on termine avec des excédents assez considérables. Moi, je serais l'Etat, je doublerais les péréquations, je triplerais les amendes pour le non-respect du logement social, etc., etc. Moi, j'ai du mal à comprendre cela. Il y a un problème quelque part. Je souscris à l'analyse de Pierre qui consiste à dire, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises lors de la mandature précédente, que lorsqu'on n'arrive pas à exécuter les investissements, c'est qu'il y a un problème, c'est qu'on n'est pas capable d'investir et de réaliser ce qu'on avait prévu.

Mais ce qui me paraît le plus choquant, c'est de mettre en vis-à-vis les excédents qu'on réalise et parallèlement le budget absolument riquiqui qu'on consacre au logement social et qu'on n'est même pas capable de dépenser. C'est-à-dire que non seulement on a un budget consacré au logement social ridicule mais en plus on n'est même pas capable de le dépenser. Et qu'on ne me dise pas que la question du logement social à Saint-Cloud et que le fait qu'on en ait pas suffisamment, c'est pour éviter une densification, puisque ça l'a été démontré à plusieurs reprises, on peut construire du logement social dans cette ville sans avoir à la densifier. C'est une question de volonté politique et ces comptes administratifs reflètent cette absence de volonté politique de construire du logement social dans cette ville. Et donc on va continuer à payer des amendes, mais bon ce n'est pas grave, les Clodoaldiens votent pour cela. C'est dommage mais on continuera à se battre pour avoir une ville qui ne soit pas un ghetto de riches.

a supprimé: taxe

a supprimé: s



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Merci.

**Ségolène de LARMINAT** : Merci, Monsieur Brunschvicg. Je ne sais pas si vos remarques appellent une réponse. On a eu ces échanges en commission des finances, non ? Nicolas Porteix veut rajouter quelque chose, peut-être ?

**Nicolas PORTEIX** : Oui, sur le logement social, construire du logement social au niveau où l'Etat l'exige de notre part, est une densification de notre Ville. Voilà, donc on n'est pas d'accord là-dessus. C'est notre position et on est assez ferme là-dessus. Construire des logements comme l'exige l'Etat de notre part est une densification massive de notre commune et nous l'avons déjà vu moult fois et démontré aussi. Manifestement nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Si on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord...

Ensuite, nous ne sommes pas satisfaits du niveau d'investissements que nous avons faits dans le logement social en 2020 mais, comme je l'ai expliqué, 2020 a été une année où il n'y avait pratiquement pas de projets.

Vous n'allez peut-être pas me croire mais il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits, une grande motivation pour trouver des projets. 2020 a été une année où beaucoup de choses ont été gelées ou différées, ça a été une année extrêmement compliquée. On a trouvé 67 000 € de projets et on les a pris. On espère et on a bon espoir qu'en 2021 il y en aura plus mais il n'y en aura pas à un niveau qui est celui que vous souhaitez et qui représente pour nous sans aucun doute une densification massive de notre ville.

Après, sur ce que vous disiez sur le résultat, je pense que vous faites référence plutôt au résultat du fonctionnement, c'est-à-dire 5,7 millions € plutôt qu'au résultat global qui est de 2,2 millions d'€. Parce que 2,2 millions, si on les rapporte au budget, ce n'est pas si important que cela. Et quand on voit les différents montants, on peut vite trouver plus bas, peut-être que vous vous réjouiriez si le résultat était plus bas, mais on n'a pas le droit d'être en-dessous de zéro. On se doit d'avoir un budget équilibré. Il ne faut qu'on joue trop non plus à descendre trop bas. Et le 5,7 millions, ce n'est pas le vrai résultat de notre budget, puisqu'une grosse partie de ces 5,7 millions, on le verra dans la délibération suivante, va sur l'investissement. Et donc si on n'avait pas ce résultat dans le fonctionnement, à la place de ce virement vers l'investissement, nous devrions augmenter notre dette. Et ça c'est quelque chose que nous ne souhaitons pas faire non plus, en tout cas faire le minimum. Nous avons un niveau de dettes que je vous ai expliqué et qui est un bon niveau de dettes, nous ne voyons pas de raison de l'augmenter massivement, comme peut-être comme vous le souhaiteriez.

**Ségolène de LARMINAT** : Merci, Monsieur Porteix. Est-ce qu'il reste des questions pour cette délibération n° 30 ? Non, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Donc, c'est une **unanimité pour la délibération n° 30**.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12 et suivants, l'article L.2121-31,  
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
VU la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019 approuvant le budget primitif,  
VU les délibérations du Conseil municipal en date du 24 septembre 2020 approuvant le budget supplémentaire,  
CONSIDERANT l'annexe ci-jointe explicitant les éléments du compte administratif 2020 et la détermination du résultat,  
ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,  
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,  
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prévisions	59 601 666,89	26 831 361,24	86 433 028,13
Réalisations Recettes	57 361 751,96	11 525 820,01	68 887 571,97
Réalisations Dépenses	54 395 469,54	11 757 407,22	66 152 876,76
Résultat de l'exercice 2020	2 966 282,42	-231 587,21	2 734 695,21
Résultat reporté 2019	2 805 821,89	-5 027 531,30	-2 221 709,41
Résultat cumulé 2020	5 772 104,31	-5 259 118,51	512 985,80
Restes à réaliser 2020	1 704 832,26	1 704 832,26	
Résultat net 2020	5 772 104,31	-3 554 286,25	2 217 818,06

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le compte administratif de la ville pour l'exercice 2020, qui fait apparaître un excédent net de 2 217 818,06 €.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Et nous passons à la délibération n° 31.

### 31/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

**Ségolène de LARMINAT** : Monsieur Porteix, vous avez à nouveau la parole.

**Nicolas PORTEIX** : Oui, merci Madame la première adjointe.

Là on va reprendre les chiffres que l'on vient de voir dans la délibération du compte administratif. Et ce compte administratif fait effectivement apparaître sur le fonctionnement un excédent de 5 772 000 €, je passe les quelques euros et centimes.

Et, par contre, ce compte administratif fait aussi apparaître un besoin de financement sur l'investissement de 3 554 000 €. Et on compte les restes à réaliser ensuite. Et donc on obtient un solde qui est de 2 217 818, 06 €. Et ce que nous vous proposons avec cette délibération, c'est que ce solde soit repris dans la section fonctionnement et que les 3 554 000 € soient affectés à la section investissement, comme besoin d'investissement.

**Ségolène de LARMINAT** : Merci, Monsieur le Rapporteur de la commission des finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** :

Nicolas PORTEIX présente le tableau du Rapport et leur affectation sur la section Fonctionnement. Sur une question de Xavier BRUNSCHVIG, Monsieur le Maire explique la technique de cette affectation et précise qu'il n'est pas possible d'affecter l'excédent sur des budgets particuliers, il doit être repris globalement dans la section Fonctionnement.

Xavier BRUNSCHVIG et son Groupe votent contre cette affectation.  
La Commission des Finances adopte, à la majorité, le projet de délibération.

**Ségolène de LARMINAT** : Merci., Monsieur le Rapporteur. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Non, donc je mets aux voix. Qui est contre ?

**Xavier BRUNSCHVIG** : Nous Saint-Cloud Rive Gauche.

**Ségolène de LARMINAT** : 2 votes CONTRE.

Qui s'abstient ?

Donc, la délibération est adoptée avec 33 voix.

### ADOPTÉE PAR 33 VOIX

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

VU l'instruction codificatrice n°06-021-M14 du 5 avril 2006 et suivantes,

CONSIDERANT que le résultat de clôture de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de 5 772 104,31 €.

CONSIDERANT que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 3 554 286,25 €.

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'affecter une partie de l'excédent 2020, soit 3 554 286,25 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »). Le reste, soit 2 217 818,06 € est repris en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Nous passons à la délibération n° 32 et je laisse la présidence de la séance à Monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup.

### 32/ BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2020

Monsieur Porteix.

**Nicolas PORTEIX** : Oui, merci Monsieur le Maire.

J'ai déjà donné un peu tout le détail tout à l'heure dans le compte administratif, pas de cession foncière en 2020. Sur les acquisitions, des emplacements de parking, on en a parlé tout à l'heure, un appartement rue du Mont-Valérien dans le cadre du projet de chambres de service, un local pour les associations du Clic Gerico et du bridge, et la dernière année de nos acquisitions échelonnées, la dernière année pour le 5 bis rue d'Orléans (575 000 €) et la dernière année pour les deux parcelles du projet de la Source que nous avons rachetées à l'EPFIF (l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France).

Voilà. Merci Monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci Porteix. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** :

Nicolas PORTEIX rappelle qu'aucune cession n'a été réalisée en 2020. Il liste ensuite les acquisitions réalisées. Aucune question n'étant posée, la Commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de délibération.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**, je vous remercie.

### ADOPTÉE PAR 35 VOIX

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit débattre au moins une fois par an sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT que ce bilan est annexé au Compte Administratif de l'année,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020 tel que indiqué dans l'annexe ci-jointe, elle-même annexée au Compte Administratif.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### 33/ TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

**LE MAIRE** : Monsieur PORTEIX.

**Nicolas PORTEIX** : Oui, merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de vous expliquer cela sans que ce soit trop compliqué.

Le contexte et la situation intérieure à cette délibération, c'est que depuis une vingtaine d'années, le droit commun veut que les nouvelles constructions à usage d'habitation soient exonérées pendant deux ans de taxe foncière. Les communes avaient la possibilité d'annuler cette exonération et donc de rétablir la taxe foncière pour les deux premières années des nouvelles constructions. La Ville de Saint-Cloud, qui n'avait pas particulièrement besoin de cette nouvelle disposition pour son attractivité, avait adopté par son Conseil municipal le 30 juin 2001 une délibération qui annulait cette exonération et rétablissait la taxe foncière pour les nouvelles constructions pour les deux premières années. Le projet de loi de finances 2020, dans son article 16, a annulé l'effet de toutes ces délibérations qui avaient été prises par les Villes qui annulaient cette exonération. Donc on se retrouve dans la situation de droit commun qui est que les nouvelles constructions sont exonérées au cours de leurs deux premières années de taxe foncière. C'est la loi des finances à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la nouvelle situation.

Par contre, les villes peuvent à nouveau délibérer pour rétablir la taxe foncière et cette délibération au cours de l'année 2021, comme celle que nous vous proposons ce soir, prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Sauf qu'il était possible avant de redélibérer pour rétablir l'ensemble de la taxe foncière pour les nouvelles constructions pour les deux premières années. Cette possibilité n'existe plus, maintenant on peut délibérer pour rétablir au plus 60% de la taxe foncière pour les nouvelles habitations pour les deux premières années. Et pour se rapprocher le plus possible de la situation qui nous convenait bien et qui était celle d'avant, ce que nous vous proposons dans cette délibération c'est de redélibérer pour rétablir la taxe foncière pour les nouvelles constructions pour les deux premières années, donc la rétablir à 60%, ce qui revient en fait à 40% d'exonération.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur Porteix. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** :

Nicolas PORTEIX explique les raisons de cette délibération.

Monsieur le Maire précise que celle-ci est nécessaire compte tenu des décisions prises par la loi de finances, qui oblige les communes à délibérer à nouveau sur ce point, en ayant réduit leur champ d'application.

Xavier BRUNSCHVIG ne comprend pas ce qui peut justifier une exonération de cette taxe sur Saint-Cloud.

Monsieur le Maire en est d'accord, c'est pourquoi il y est favorable et regrette que les communes soient encore limitées par le pouvoir central.

La Commission des Finances adopte à l'unanimité ce projet de délibération.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**, je vous remercie.

#### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2001,

**VU** la loi de Finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 et son article 16,

**VU** le Code général des impôts, et notamment son article 1383,

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article 1383 du Code général des impôts, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**CONSIDERANT** que, par délibération du 30 juin 2001, la commune avait supprimé cette exonération,  
**CONSIDERANT** que la loi de Finances pour 2020 dans son article 16 a neutralisé tout pouvoir de délibération sur les bases d'imposition sur le foncier bâti en 2021 pour les communes,  
**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,  
**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,  
**ARTICLE UNIQUE** : **DÉCIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, à 40% de la base imposable sur tous les immeubles à usage d'habitation.

### 34/ TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

**LE MAIRE** : Monsieur Porteix.

**Nicolas PORTEIX** : Oui, merci Monsieur le Maire.

Cette affaire concerne la taxe communale de consommation d'électricité qui est une taxe pour laquelle la commune a un pouvoir de taux. Le taux d'aujourd'hui qui est celui fixé par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud, et par une délibération qui date de 1980, est de 8%. Et la nouvelle législation va, en fait, progressivement supprimer ce pouvoir de taux pour les villes et on est un peu, comme pour la taxe d'habitation, à nouveau dans une logique de recul des libertés locales et de retrait de pouvoir des taux qu'avaient les villes. Cette restriction va se faire petit à petit en 3 phases : 1- pour l'année 2021, c'est encore le taux fixé antérieurement qui s'applique. 2- Par contre pour l'année 2022, nous sommes invités à délibérer pour fixer un nouveau taux et cette fois-ci on est très restreint dans nos possibilités puisque nous avons le choix entre 6, 8 et 8,5 %. 3- Et à partir de 2023, tout cela sera figé, cette taxe sera fondue avec une autre taxe et ça évoluera indépendamment, nous n'aurons plus de pouvoir de taux sur cette taxe, et on n'a pas du tout la garantie qu'elle sera maintenue à ce niveau. Les communes ne décideront plus rien ensuite concernant cette taxe. Donc nous sommes invités à délibérer pour fixer un nouveau taux pour 2022 et cette délibération vous propose de fixer comme nouveau taux le même taux que celui que nous avons précédemment, c'est-à-dire 8%.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur Porteix. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** :

Nicolas PORTEIX rappelle les raisons de cette délibération qui fait suite à une décision gouvernementale d'une forme de centralisation de cette taxe.

Xavier BRUNSCHVICG demande, si la taxe est nationalisée, sera t'elle reversée aux communes ?

Monsieur le Maire lui répond que normalement elle le sera sous une forme nouvelle de dotation. Il s'agit encore d'une limite de compétence pour les communes.

La Commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de délibération.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**, je vous remercie.

#### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2333-2 à L.2333-4,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 novembre 1980,

**VU** la loi de Finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021 et son article 54,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**CONSIDERANT** que par délibération du 27 novembre 1980, la commune a fixé le taux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8%,

**CONSIDERANT** que la loi de Finances pour 2021 dans son article 55 réforme la taxation de la consommation d'électricité en supprimant progressivement les taxes locales sur la consommation d'électricité pour les intégrer progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE).

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE UNIQUE** : **DECIDE** de fixer le taux de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité à 8% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 35/ ANNULATION DE TITRE SUR L'EXERCICE 2021

**LE MAIRE** : Monsieur PIERSON.

**Jean-Christophe PIERSON** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne un projet qui a lieu sur le 90 boulevard de la République. Et cette opération ne pouvait se réaliser puisqu'une personne occupait encore le dernier étage de cet immeuble. Il fallait donc trouver une solution pour ce locataire et une solution a été trouvée dans un logement social de la Ville, la personne a pu être relogée. Elle a pu signer son bail avec le bailleur à la fin du mois de janvier de cette année, on lui a laissé le temps de déménager tout au long du mois de février et nous souhaitons éviter que cette personne n'ait à payer à la fois le loyer de son nouveau logement social et le loyer qu'elle avait sur ce logement du 90 boulevard de la République. Et donc nous demandons ici l'exonération du paiement de ce loyer de février 2021 de 374,65 €.

**LE MAIRE** : Merci Monsieur Pierson. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** :

Jean-Christophe PIERSON explique les raisons de cette annulation de titre qui concerne un occupant d'un logement social qui devait déménager, et afin de lui éviter le paiement d'un double loyer. Aucune question n'étant posée, la Commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de délibération.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**, merci.

### ADOPTÉE PAR 35 VOIX

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDERANT** que l'annulation d'un titre de recettes requiert l'approbation du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'annuler le titre de recettes n°114 pour un montant de 374.65 € correspondant au loyer du mois de février 2021.

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE UNIQUE** : **ACCEPTÉ** de renoncer au recouvrement du titre de recettes n°114 émis sur l'exercice 2021 pour un montant de 374,65 €.





## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### 36/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SAINT-CLOUD COMMERCES »

**LE MAIRE :** Madame ASKINAZI.

**Françoise ASKINAZI :** Merci Monsieur le Maire.

Comme je l'évoquais lors de ma communication, le service Commerce souhaite mener une action de soutien aux commerçants et aux restaurateurs qui sont fermés depuis près d'un an. En partenariat avec l'association Saint-Cloud commerces, nous organisons un jeu de grattage du 1<sup>er</sup> au 20 juin dont les gains seront constitués de bons d'achat, financés en partie par l'association et à valoir chez les commerçants de l'association participant à l'opération. Afin d'appuyer son soutien à l'association et aux commerces durement touchés par la crise, la Ville souhaite financer la moitié de ces bons d'achat par l'attribution d'une subvention.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'accorder à l'association Saint-Cloud commerces une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre de l'année 2021.

Je vous remercie.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup Madame Askinazi. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

**Jean-Claude TREMINTIN :**

Françoise ASKINAZI explique les raisons de cette demande de subvention. L'ensemble des élus considèrent qu'il s'agit d'une bonne initiative.

La Commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de délibération.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité,** merci pour les commerçants et merci Madame Askinazi.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que l'association « Saint-Cloud Commerces » souhaite proposer une animation pour redynamiser le commerce avec possibilité de gagner des bons d'achats,

**CONSIDÉRANT** que la commune souhaite soutenir cette action en prenant en charge la moitié du coût de l'animation proposée,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1 :** ACCORDE à l'association « Saint-Cloud Commerces » une subvention exceptionnelle de 2 000 € au titre de l'année 2021.

**ARTICLE 2 :** DIT que le montant de cette subvention exceptionnelle sera inscrit au budget de l'exercice en cours.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### 37/ STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET HORS VOIRIE - MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES AU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET HORS VOIRIE ET DANS LES PARKINGS JOFFRE ET LIBERATION.

Et

### 38/ MODIFICATION N°8 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET HORS VOIRIE DU 24 FEVRIER 2010 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT

LE MAIRE : Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD :

► **La délibération 37** et je vais tenter également la délibération n° 38 dans la foulée, ce sera plus rapide.

Tout d'abord quelques éléments de contexte sur la politique tarifaire de stationnement. Les tarifs visiteurs applicables au stationnement en voirie n'ont pas évolué depuis 2015 pour les durées de stationnement recommandées. La différenciation tarifaire entre la zone résident et la zone rotative est faible et même inexistante pour les durées inférieures à 1 heure. Les tarifs pratiqués dans les parkings Joffre et Libération n'ont pas évolué depuis 2015 également. Pour mémoire, il y a eu néanmoins des adaptations rendues nécessaires en 2018 par la mise en œuvre de la dépenalisation des amendes de stationnement et la création du forfait post stationnement (FPS), forfait qui a été initialement fixé à 25 €. A noter également que certains tarifs d'abonnement résident ont progressé en 2018. Par ailleurs, le tarif actuel ne le rendant visiblement pas assez dissuasif, ce que montre la proportion croissante de FPS dressés chaque année par rapport au nombre de contrôles effectués, le FPS passera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 de 25 à 30 €.

L'objet de la délibération n°37 est donc de modifier à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 les tarifs de stationnement de la manière suivante :

- adapter les tarifs en fin de période de stationnement au-delà de la durée maximale autorisée en raison de l'augmentation du FPS ;
- adopter une politique tarifaire plus différenciée entre les zones « résident » et les zones rotatives ;
- et adapter en conséquence les tarifications des parcs en enclos et en ouvrage.

L'adaptation des tarifs en fin de période de stationnement est une mesure essentiellement technique.

L'adaptation des tarifs visiteurs est elle aussi une mesure essentiellement technique pour la zone résident. Il s'agit de la généralisation du pas de 15 minutes pour la facturation pour l'essentiel.

Par contre l'adaptation des tarifs visiteurs en zone rotative est plus volontariste. Afin d'inciter les usagers à des places de stationnement plus courtes dans ces zones, facilitant ainsi la rotation des véhicules en stationnement, par exemple à proximité des commerces et des services publics.

L'adaptation des tarifs des parcs en enclos, Carnot et Orléans, vise à homogénéiser ceux-ci et à rapprocher les tarifs de ces deux parcs, qui bénéficient d'un positionnement similaire, avec ceux des tarifs en voirie des zones « résidents » pour une durée analogue. Les tarifs du parc Carnot sont donc diminués et ceux du parc Orléans augmentés.

L'adaptation des tarifs des parcs en ouvrage, Joffre et Libération, vise à conserver la cohérence avec ceux des stationnements en voirie zones rotatives, car ils sont positionnés sur des voies où le stationnement en voirie est réduit et en tension.

► Concernant la délibération suivante, **la délibération n° 38** : l'objet de cette délibération est purement technique, il découle de l'évolution de l'organisation des finances publiques. Il s'agit de modifier les modalités de collecte des recettes perçues pour le stationnement. Compte tenu de la nouvelle organisation des finances publiques, le délégataire va prendre en charge la collecte des recettes, leur encaissement sur un compte dédié, puis leur reversement mensuel au comptable public. Ce nouveau processus rentrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2021. Il nous faut donc pour cela modifier la convention de délégation de service public avec la société Indigo et signer une convention de mandat correspondante.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Merci Monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup pour cette explication complète sur la délibération 37 et sur la délibération 38. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** :

Jean-Christophe ACHARD précise les raisons de ces délibérations qui prévoient une application au 1er juillet 2021.

Le projet de délibération 37 est d'ordre technique et devrait favoriser la rotation des véhicules dans les zones le nécessitant.

Le projet de délibération n°38 est également d'ordre technique lié à un nouveau processus comptable.

Aucune question n'étant posée, la Commission des Finances adopte à l'unanimité les 2 projets de délibérations.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup Monsieur le Rapporteur. On va quand même procéder à un vote séparé.

■ Pour la **délibération 37** :

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**, je vous remercie.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15 ;

**VU** la convention de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur et hors voirie du 24 février 2010,

**VU** la convention de délégation de service public pour la construction et la gestion du parc de stationnement Joffre du 9 mai 2003,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, à la prévention et au stationnement ;

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE UNIQUE** : **VOTE** les nouveaux tarifs de stationnement payant sur et hors voirie, ainsi que des parkings Joffre et Libération, applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, tels que présentés dans le tableau ci-joint.

■ Pour la **délibération 38** :

Pas de question non plus ? Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**, je vous remercie

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment l'article R3135-7,

**VU** les articles 363 et 37 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatifs aux contrats de concession,

**VU** la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie signée le 24 février 2010,

**VU** les modifications successives à la convention susvisée,

**VU** le projet de modification n°8 à la convention visée ci-dessus,

**ENTENDU** l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le projet de modification n°8 à la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010 et la convention de mandat.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société Indigo CGST, la modification n° 8 à la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010,

**ARTICLE 3** : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société Indigo CGST et le comptable public, la convention de mandat.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### 39/ ADHESION DE LA COMMUNE DE LOGES-EN-JOSAS (78) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) AU TITRE DE COMPETENCES DIVERSES

**LE MAIRE :** A chaque fois qu'une commune souhaite adhérer à ce syndicat, elle en fait la demande ; ensuite le SIGEIF délibère et soumet à l'ensemble de ses membres la demande d'adhésion. C'est l'objet de cette délibération ce soir et nous vous proposons de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Loges-en-Josas au SIGEIF.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Travaux, Monsieur BOSSER.

**Arnaud BOSSER :** .....

Monsieur Bosser a un problème de micro, je pense, ce soir.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances. Nous étions réunis en commun de toute façon, travaux et finances.

**Jean-Claude TREMINTIN :**

Capucine DU SARTEL explique les raisons de cette délibération.

Aucune question n'étant posée, la Commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de résolution.

**LE MAIRE :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité,** je vous remercie.

#### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-18,

**VU** la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour une période de trente ans,

**VU** la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour une période de trente ans,

**VU** les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté inter préfectoral en date du 8 décembre 2014, notamment l'article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

**VU** la délibération n° 21-10 du 8 février 2021 du Comité d'administration du SIGEIF autorisant l'adhésion de la commune de Loges-en-Josas, située dans le département des Yvelines,

**CONSIDERANT** la nécessité du regroupement intercommunal des Communes du régime urbain pour assurer le service public de la distribution de gaz et l'intérêt pour la commune de Loges-en-Josas (78) d'adhérer au SIGEIF,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** l'adhésion de la commune de Loges-en-Josas (78) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### 40/ CONVENTION DE CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE TERRITORIAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE

**LE MAIRE** : Madame LOUVET.

**Claire LOUVET** : Je vous remercie Monsieur le Maire.

La Ville travaille depuis 2019 avec les dix autres villes du territoire pour identifier les priorités de chacune d'entre elles et mettre en œuvre un système d'information géographique mutualisé (SIG).

Pour rappel, un SIG est conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques. La juxtaposition de ces données constitue ainsi une aide essentielle à la décision dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques.

Dans un premier temps et pour répondre aux premières demandes cartographiques des communes, le logiciel open-source QGIS a été choisi et déployé sur Saint-Cloud. Une dizaine d'agents fin 2019 ont pu être formés à l'utilisation de cet outil. Pour autant, QGIS reste un logiciel assez abscond dédié aux métiers et aux experts.

Donc, il est nécessaire à ce stade pour la Ville de franchir une nouvelle étape en adhérant à ce service commun de SIG développé par POLD, l'objectif étant de rendre les données plus accessibles à l'ensemble des services et d'améliorer nos bases de données. C'est dans ce cadre que l'Etablissement public territorial POLD propose à ses communes membres d'accéder à une application Web développée par elle-même, nommée « GéoPold », qui permet de visualiser les données cartographiques disponibles, de mettre à jour les informations et de proposer les descriptions des éléments détenus dans ces bases de données. Les services municipaux peuvent ainsi disposer de données cartographiques qui sont mutualisées et donc d'un outil d'aide à la conception des politiques publiques. La convention qui est jointe à la délibération détaille les modalités du partenariat entre l'Etablissement public territorial et la Ville, et notamment la répartition des coûts.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire, ou l'élu délégué, à la signer.

Je vous remercie.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup Madame Louvet pour cette présentation claire. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** :

Claire LOUVET explique les raisons de cette délibération qui entrainerait une modification de la plateforme utilisée par les agents de la Ville.

Pierre BOSCHE demande des explications sur cet outil.

Claire LOUVET donne les explications et indique que le nouvel outil, destiné principalement aux Services Techniques, sera plus simple.

La Commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de délibération.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**, je vous remercie.

#### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-18,

**VU** le projet de l'Etablissement public territorial Paris Ouest la Défense de proposer à ses communes membres la mise en place d'un système d'information géographique (SIG).

Cet outil permettra à la Ville de disposer de données cartographiques nécessaires, d'une part, à l'amélioration de la connaissance de son patrimoine, et d'autre part, à l'illustration de politiques publiques par une meilleure lisibilité de leur mise en œuvre,



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**VU** la convention de création d'un service commun de système d'information géographique territorial entre l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense et la Ville, qui définit la répartition des coûts et les modalités du partenariat,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Saint-Cloud de s'inscrire dans la mise en œuvre de ce service,

**ENTENDU** l'exposé de Claire LOUVET, Conseillère municipale déléguée à la Ville numérique,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : **APPROUVE** la convention ci-jointe de création d'un service commun de système d'information géographique territorial au sein de l'EPT Paris Ouest La Défense.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer ce document ainsi que toutes les pièces y afférentes.

### 41/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JUIN 2021

**LE MAIRE** : Dans le cadre de la gestion administrative des avancements de grade des agents de la Ville, il nous faut créer un certain nombre de postes budgétaires pour que les agents qui vont progresser dans leur carrière quittent le poste qu'ils occupent pour en occuper un autre.

C'est ce que nous vous proposons ce soir, de créer 19 postes. Ce n'est absolument pas la création et l'embauche de 19 agents supplémentaires dans la commune, mais ce que l'on appelle la gestion du tableau des effectifs. Et ensuite une fois que l'agent aura quitté le poste qu'il occupe pour occuper celui que nous créons, nous supprimerons celui qu'il a quitté. Tout cela est un peu administratif mais est obligatoire et il nous est obligé de délibérer.

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

**Jean-Claude TREMINTIN** :

Monsieur le Maire présente le tableau mis à jour.

Aucune question n'étant posée, la Commission des Finances adopte à l'unanimité le projet de résolution.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Unanimité**, je vous remercie.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**VU** le tableau des effectifs de la Ville en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2021,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ENTENDU** l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

**ARTICLE 1** : **Décide de CREER**, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 :

- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 9 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe

**ARTICLE 2** : **Décide d'ADOPTER** le tableau des effectifs annexé,

**ARTICLE 3** : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Nous en avons fini avec les délibérations. Et nous avons quelques questions diverses.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

### V – QUESTIONS DIVERSES :

#### Saint-Cloud 2020.

**Pierre BOSCHE** : Merci Monsieur le Maire.

Nous avons déposé 3 questions et nous aurons une petite 4<sup>ème</sup> si vous me donnez quelques minutes de plus. Je vais ouvrir les débats avec la 1<sup>ère</sup> question qui concerne un projet départemental et communal.

**1- Le projet de réaménagement de la RD7** qui a un impact structurant extrêmement fort sur la vie de Saint-Cloud. En effet, une enquête publique a été ouverte et clôturée concernant ce projet qui prévoit la construction d'une autoroute urbaine 2 fois 2 voies permettant de gagner, et c'est ce qu'expliquent les documents, entre 1,30 minute et 4 minutes pour la modique somme d'une centaine de millions d'euros, soit entre 25 et 60 millions € la minute gagnée.

Il prévoit également l'artificialisation des quais avec la suppression des berges et la disparition de la faune, une piste cyclable, c'est une bonne chose, mais côté ville qui sera interrompue par de multiples flux.

Ce qui choque le plus, c'est l'abattage de la totalité des 400 arbres d'alignement et au-delà de tous les végétaux des berges, soit à peu près, ce que les associations ont dénombré, un peu plus de 1000 végétaux.

Cela a déclenché de fortes réactions de nos concitoyens, puisque 500 contributions ont été déposées sur le site de l'enquête publique et près de 2000 personnes ont signé une pétition pour revoir ce projet.

Soyons clairs, nous sommes partisans d'un réaménagement de ces quais qui, aujourd'hui, finalement nous coupent de la Seine et Saint-Cloud est une ville qui ne possède plus ses quais de Seine, puisqu'on ne peut pas les fréquenter. Nous sommes partisans de ce réaménagement mais pas sous les conditions actuelles. En effet, ce projet est un peu sorti de sa naphtaline, un projet de 25 ans d'âge qui ne prend pas en compte les diminutions pré-Covid, les heures de transport qui se sont additionnées, le T2 qui est déjà là, le Grand Paris Express avec la ligne 15 Ouest qui va arriver d'ici 2030, on l'espère, le développement du vélo encouragé par les pouvoirs publics avec les RER Vélos pondus par Valérie Pécresse notamment. Et puis enfin, et surtout peut-être, la protection de la nature et notamment des arbres qui aujourd'hui sont considérés comme faisant partie de notre patrimoine. Et je siège à la commission préalable des travaux, très bien dirigée d'ailleurs par Olivier Berthet, et chaque fois qu'un Clodoaldien nous demande de couper un arbre, c'est quelque chose qui est examinée avec énormément de soin et de justification exigée. Et là on voit un projet qui débarque, où on fait une coupe à blanc d'arbres qui sont en parfaite santé, qui sont vieux entre 50 et 100 ans. Et on ne comprend pas très bien pourquoi on ne peut pas reconsidérer ce projet, de réaménager, le concevoir d'une manière à permettre une cohabitation harmonieuse entre les automobiles, les vélos, les piétons et les arbres et donc conserver ces arbres et constituer un projet autour des arbres plutôt que contre les arbres.

Ma question est double : nous, on aimerait que la commune de Saint-Cloud prenne une position sur ce projet et nous aimerions également, et cette question je la pose en toute transparence, non seulement au nom de mon groupe mais au nom des associations qui m'ont approché sur la protection des arbres, quelle est votre position, Monsieur le Maire, concernant ce projet ?

**LE MAIRE** : Alors, puisque Monsieur Brunschvicg a exactement la même question, je vous propose que Monsieur Brunschvicg pose la même question et comme cela je répondrai aux deux en même temps ; ça nous fera gagner du temps.

**Xavier BRUNSCHVICG** : Merci Monsieur le Maire. Oui effectivement je souscris entièrement à ce qu'a dit Pierre, nous avons également été sollicités par un grand nombre d'associations. Moi, je voudrais insister sur le fait que c'est vraiment le projet d'un autre temps. Le monde a changé et ce n'est pas seulement une crise Covid, c'est typiquement un projet du XX<sup>ème</sup> siècle. Il y a des solutions qui existent. La solution si on veut arriver à concilier tous les intérêts des vélos, des piétons, des automobilistes, etc., c'est plutôt que de faire 2 fois 2 voies, faire une 3 voies, c'est-à-dire 1 voie dans chaque sens, 1 vers Suresnes, 1 vers Saint-Cloud, et, par endroit quand il y a des voitures qui viennent de Saint-Cloud direction Suresnes et qui ont besoin de tourner à gauche pour aller dans le centre-ville de Saint-Cloud, eh bien là on installe une 3<sup>ème</sup> voie qui permet d'avoir en permanence des voies libres, 1 voie qui circule parfaitement où il n'y aura aucun blocage et ça résoudrait beaucoup de problèmes. Le



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

nœud du sujet est là, c'est renoncer à une autoroute urbaine de 4 voies au profit de 3 voies, c'est-à-dire 1 voie de chaque côté et 1 voie par intermittence pour tourner à gauche quand on vient de Saint-Cloud et de Sèvres. Ça permettrait d'avoir une vraie piste cyclable côté Seine, je rappelle que la piste cyclable que vous envisagez va être interrompue par de multiples intersections avec des flots de voitures qui vont tourner à droite, qui vont donc bloquer le passage. C'est extrêmement accidentogène et quand on parle accident, je ne parle pas de petits accrochages. C'est complètement irresponsable de faire une piste cyclable côté bâti et non côté Seine et, en plus de l'aspect sécurité il y a l'aspect rapidité. Je sais que vous n'aimez pas le vélo mais quand vous faites du vélo pour vous déplacer pour aller travailler, pour aller d'un endroit à un autre, il est important de ne pas être interrompu dans son effort et d'avoir une continuité cyclable qu'on pourrait avoir côté Seine.

Enfin, il est important de relier cette piste cyclable côté Seine au tronçon Pont de Sèvre – Issy les Moulineaux, je crois que c'est un enjeu absolument majeur et le tronçon d'ailleurs Pont de Sèvre – Issy les Moulineaux qui est côté Seine fonctionne très bien et c'est un très grand succès.

J'en profite pour rappeler, qu'à cette occasion, nous pourrions essayer de prolonger la passerelle de l'Avre, parce que ça fait partie de l'aménagement du même espace pour pouvoir accéder directement au bois de Boulogne sans être interrompu par la départementale de l'autre côté. Il faut également revoir le rond-point de la place Joffre Clémenceau et faire un rond-point hollandais et sur le site internet j'ai mis une petite vidéo qui explique ce que c'est que le rond-point hollandais c'est très simple et ça marche super bien. Et enfin une piste cyclable de chaque côté du pont de Saint-Cloud.

Voilà moi, je ne comprends pas pourquoi Monsieur le Maire vous vous entêtez avec ce projet.

Vous allez nous dire, ce n'est pas moi, c'est le département. Vous êtes, à ma connaissance, conseiller départemental, vous êtes président du groupe majoritaire, c'est comme le coup de musée du Grand siècle, vous dites, ce n'est pas moi, c'est le département, mais c'est vous qui êtes élu, c'est vous qui êtes le président du groupe majoritaire, donc on peut se demander à quoi vous servez.

Donc merci de vous engager contre ce projet et de faire en sorte qu'il n'aboutisse pas dans ces conditions.

Merci.

**LE MAIRE :** Alors, d'abord, plusieurs choses. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, je ne pourrai pas répondre ce soir à vos questions, je vais vous dire pourquoi, mais je sais très bien que vous le savez d'ailleurs. C'est peut-être volontairement d'ailleurs que vous les avez posées ce soir.

- Premièrement, je suis respectueux des règles. Vous avez en ce moment une enquête publique qui, contrairement à ce que vient de dire Monsieur Bosche, n'est pas terminée. L'enquête publique est constituée de plusieurs parties : la nomination par le Tribunal administratif d'un Commissaire enquêteur ; la période d'accueil du public qui elle, effectivement, s'est clôturée le 12 mai ; puis ensuite la restitution du rapport du commissaire enquêteur qui, à ce jour, à l'heure où nous nous parlons, n'a pas été réalisé. Et il est de coutume et de tradition, par respect vis-à-vis du commissaire enquêteur, de ne pas intervenir quand on est un élu local, tant que le rapport n'a pas été transmis, il y a l'autorité délégante, c'est-à-dire le préfet du département des Hauts-de-Seine et surtout tant que nous n'en connaissons pas les conclusions. Parce que vous êtes formidable, vous, mais, vous, vous savez déjà ce que va dire le commissaire enquêteur, ce qui n'est pas mon cas. Ou en tous les cas vous le présumez, ce qui n'est pas non plus mon cas. Donc, imaginez que le commissaire enquêteur émette un avis défavorable au projet, nous aurions à revoir le projet. C'est possible, c'est déjà arrivé, pas dans les Hauts-de-Seine, mais ça arrive assez régulièrement. Il peut aussi émettre un avis favorable avec des prescriptions, ou il peut émettre un avis favorable avec des recommandations. Tout cela, nous ne le savons pas à ce jour, et donc moi par respect du travail du commissaire enquêteur, par respect vis-à-vis de l'ensemble de la procédure, je pense qu'il n'est pas opportun de se prononcer ce soir.

- La 2<sup>ème</sup> raison, vous l'avez évoquée, mais vous Monsieur Brunschvicg, vous êtes candidat, je crois, dans la Normandie, aux départementales, et vous siégez au Conseil municipal de Saint-Cloud, et vous savez très bien que nous sommes en période électorale en ce moment, et donc il me serait reproché, puisque je suis candidat aux élections départementales et que le projet est porté par le Conseil départemental, et que nous sommes en période électorale, puisque le dépôt des candidatures est terminé, il est clos, il a même été publié par le Préfet, il me serait reproché de prendre appui pour une communication au sein du Conseil municipal dans le cadre des élections départementales auxquelles je suis candidat et vous savez très bien que je n'ai pas le droit de le faire et c'est probablement pour cela par sincérité que, Monsieur Bosche et Monsieur Brunschvicg, vous me posez la question.

Ceci étant dit, vous savez que ce n'est pas un projet qui va aboutir demain, vous le savez très bien. Nous aurons des conseils municipaux dès le mois de juillet. La Ville et moi-même, je me suis déjà prononcé à de multiples

a supprimé: '

a supprimé: , de visuels qui sont en danger.

a supprimé: et

a supprimé: xxxxxxx

a supprimé: xxxxxxx





## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

reprises et de façon très claire, vous faites semblant de l'ignorer, mais les Clodoaldiens doivent le savoir, il y a une position très claire de la Ville sur ce sujet, depuis très longtemps. La ville a même ajouté une contribution dans le cadre de l'enquête publique, cette contribution est publique mais vous feignez de l'ignorer. Et donc nous aurons tout loisir de débattre de ce sujet dans les mois à venir, parce que ce n'est pas demain que le sujet va être tranché, nous ne sommes même pas, je pense, avec l'avant-projet sommaire détaillé, et donc vous voyez bien que ce sujet-là nous aurons à en re-débattre plus tard.

Mais je relève quand même quelques arguments qui sont surprenants. Je voyais dans les écrits et la question de Monsieur Bosche, mais c'est une façon de faire qu'il a déjà utilisée dans le passé, il nous parle d'arbres centenaires. Alors j'ai été regarder quand même de quoi nous parlions. Parce que la route départementale n° 7, si les arbres sont centenaires, c'est que, nous sommes en 2021, ça veut qu'elle a été construite en 1921. Eh bien figurez-vous, Monsieur Bosche, que c'était un chemin de halage en 1921 et le dessin de la route, tel qu'il existe, a été fait dans les années 60-70. Et je ne suis pas un grand mathématicien érudit, mais j'ai l'impression qu'entre les années 60-70 et l'année 2021, il ne s'est pas déroulé 100 ans. Le coup des arbres centenaires, vous me l'avez déjà fait, à d'autres endroits de la Ville où les constructions sont des années 70 et où malheureusement entre 1970 et 2021, on a beau multiplié les calculs dans tous les sens, quelle que soit la brillance de son esprit, on n'arrive pas à cent ans. C'est un des arguments qui est utilisé mais qui malheureusement vient discréditer le propos tant il est éloigné de la réalité.

De quoi s'agit-il sur la RD7 ? La RD7, c'est à peu près 19 kms du nord au sud. C'est un tracé qui a été fait à une époque où je n'étais pas né, qui existe aujourd'hui et qui est sur 19 kms en 2 fois 2 voies. Sur les 19 kms, excepté, Monsieur Brunshvicq vous avez raison, sur 3,200 kms entre le pont de Saint-Cloud et le pont de Suresnes. Et donc il faudra trouver une solution pour cet axe, qui est existant, qui est en 2 fois 2 voies sur la totalité quasi de son trajet, excepté à Saint-Cloud et, là Monsieur Bosche a raison, on ne peut pas dire que la situation actuelle soit satisfaisante ; il suffit de demander aux 2 800 riverains qui habitent le long des quais à Saint-Cloud. Je ne suis pas certain qu'ils partagent l'enthousiasme de la préservation du site tel qu'il l'est aujourd'hui comme vous avez l'air de le dire. Et donc nous aurons à retravailler sur ce dossier dans les semaines à venir, dans le calme, dans la sérénité, mais avec des arguments précis, rigoureux, factuels, auxquels je pourrai répondre dans les semaines qui suivent.

Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir, en l'état. Je ne doute pas que nous aurons un conseil municipal le 8 juillet, je crois, et que nous pourrons reparler avec beaucoup plus de sérénité de ce sujet. Et probablement en septembre, en octobre, en novembre. Moi, je vous souhaite de gagner votre canton en Normandie. J'espère que vous serez encore avec nous en septembre ou en juillet au sein du Conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud et que nous aurons tout à fait l'occasion de discuter avec plaisir de ce sujet. Vous avez raison et j'invite les Clodoaldiens, et ceux qui nous écoutent, à aller sur place se rendre compte, ils vont côté Seine côté Saint-Cloud voir l'état de la situation. Je les invite ensuite à aller à pied, ou en vélo s'ils le souhaitent entre le pont de Sèvres et le pont d'Issy les Moulineaux et ils verront la qualité de l'aménagement qui est réalisé entre le pont de Sèvres et le pont d'Issy les Moulineaux, il n'y a pas si longtemps que cela et je pense qu'ils seront certainement moins effrayés que vous, s'ils pensent que ce qui s'est fait entre Sèvres et Issy les Moulineaux peut se faire entre Saint-Cloud et Suresnes.

Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir sur cette question.

Vous avez une autre question, Monsieur Bosche, je crois.

**Pierre BOSCHE** : Tout à fait, Catherine.

### 2<sup>ème</sup> question :

**Catherine GREVELINK** : Oui.

Moi, ça être un sujet purement municipal. On en a déjà parlé d'ailleurs à plusieurs reprises sur les réunions de quartiers, ça concerne les **dépôts sauvages d'encombrants**.

Pour ma part, j'en constate de plus en plus dans le périmètre où j'habite avec des personnes qui, alors même qu'on est loin d'être un lundi, jour d'enlèvement des encombrants, viennent, dans un quartier qui n'est pas le leur, poser des chauffeaux et différentes choses et notamment je l'ai constaté rue Dailly près du Biocop, et rue Armengaud en face d'un poste de transformation de haute tension. A ces deux endroits, il y a une pancarte qui explique bien que les dépôts toute nature sont interdits sous peine d'amende jusqu'à 1 500 €, mais ça ne semble effrayer personne.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

Donc, que peut faire la commune face à ces comportements très inciviques ?

**LE MAIRE :** Alors, vous avez tout à fait raison, Madame Grevelink. D'abord merci de poser un sujet, comme le dit le règlement du Conseil municipal, qui est d'intérêt communal. Mais moi je ne suis pas un censeur, donc je laisse tout de même poser toutes les questions. Mais vous avez raison, ces dépôts sauvages que vous constatez, que nous constatons et qui sont réels dans la commune, alors que nous avons un cycle de ramassage [ pardon, je réponds à la place de Capucine du Sartel, puisque c'est elle qui aurait dû vous répondre, mais comme elle est excusée ce soir, j'essaie de faire la réponse à sa place par délégation ] nous avons donc un cycle de ramassage des encombrants deux fois par mois, à des périodes différentes suivant les quartiers de la Ville, mais le principe est deux fois par mois et nous constatons que, malgré ce cycle qui est déjà un service de qualité, deux fois par mois, le phénomène que vous décrivez, qui est tout à fait réel, existe dans notre commune.

Alors nous avons pris la décision, il y a un peu plus d'1 mois, d'utiliser une méthodologie qui consiste à positionner des caméras et des capteurs, je ne vais pas vous donner les adresses précises, parce que vous allez voir que c'est utile pour essayer de dépister et poursuivre les auteurs de ces comportements, mais qui ont pour vocation, là où on les a repérés à une fréquence régulière, de pouvoir se déclencher au moment où il y a des mouvements, des dépôts, et de pouvoir nous donner sous forme de vidéo, sous forme d'image, des éléments assez précis, de jour, d'heure, éventuellement de plaque numérotique, pour ceux qui se livrent à ce type d'exercice en plein air. Ça fait à peu près 1 mois que nous les avons déposés et nous commençons à avoir des résultats. Le système fonctionne plutôt bien, et donc il va nous permettre d'ailleurs en lien avec la police municipale, d'abord de mieux identifier les endroits, de repérer les fréquences, car on s'aperçoit que c'est assez régulier, pas tout à fait en terme d'horaires mais en terme de journée. C'est-à-dire que si c'est le lundi, on retrouve cela souvent le lundi, si c'est le jeudi, on retrouve cela le jeudi, etc. Donc il y a visiblement des habitués du phénomène, et je pense que ce système, qui est récent et qui a un peu moins d'1 mois, va nous permettre de considérablement élucider ces affaires, parce que nous avons beau mettre de la rubalise avec enquête en cours, les riverains sont un peu impressionnés et on arrive à remonter jusqu'à eux mais quand c'est un phénomène de professionnel et qui est réel de dépôt sauvage parce qu'on a un chantier et que ça coûte plus cher d'aller déposer dans une déchetterie ses gravas, il suffit de les déposer sur la voie publique bien sûr. Et en plus ce sont des chantiers qui ne sont même pas dans la commune, ils sont juste sur la voie de circulation entre le chantier qui peut être au sud, au nord et le retour à l'entreprise. Et donc nous fondons beaucoup d'espoir dans ce dispositif qui s'appelle PESTI et qui va nous permettre d'essayer de sanctionner, puisque pour l'instant il n'y a que cela qui marche malgré la pédagogie, il y a des panneaux mais vous savez, les gens ne lisent plus les panneaux. Et donc de pouvoir sanctionner les auteurs de ces faits est doublement pénalisant pour la qualité de vie de notre commune, pour les riverains qui, eux, respectent scrupuleusement les dépôts au moment où il faut les faire dans les conditions dans lesquels il faut les faire.

On est tout à fait d'accord avec vous, on a engagé ce processus il y a à peu près 1 mois et je pense que Capucine du Sartel lors d'un prochain conseil, quand on aura un peu de retour d'expérience, reviendra vers vous et vers l'ensemble des collègues pour donner les premiers résultats de ce nouveau dispositif

Vous avez une question suivante.

**Delphine POTIER :** Oui merci Monsieur le Maire.

**3<sup>ème</sup> question :** Je voudrais vous parler de notre bus fantôme, le Clodoald, fantôme parce que quand on le croise, la fréquence n'est quand même pas exceptionnelle, dans le meilleur des cas, il passe toutes les heures, parfois à l'heure du déjeuner il y a 3 heures de pause, quand il sillonne la ville, la plupart du temps il est à vide. Le sujet a aussi été abordé aussi en réunion de quartier. J'ai cru, comprendre qu'il y a une volonté d'étudier une nouvelle solution parce que le besoin existe pour lutter contre l'isolement des anciens, pour les enfants. Mais force est de constater que ce Clodoald tel qu'il est aujourd'hui, j'e n'ai pas réussi à retrouver depuis quand existait le Clodoald mais au moins depuis 10 ans, et depuis le temps que j'habite à Saint-Cloud, je n'ai rencontré qu'une seule personne qui a pris le Clodoald. Je suis très contente qu'il y ait une étude qui soit lancée pour ça et d'ailleurs ça faisait partie de vos engagements de campagne d'élaborer un plan de mobilité durable.

Je voudrais savoir quelle va être la méthode pour analyser le besoin et comment ce Clodoald va s'inscrire dans cette démarche globale pour un plan de mobilité cohérent et plus propre, parce que de surcroît ce fameux Clodoald est un bon diesel et quand il monte la rue Pigache à vide, c'est assez désagréable pour les enfants qui vont à l'école.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**LE MAIRE** : Alors, je ne sais pas par où commencer pour la réponse.

- D'abord, je voudrais vous dire que je ne trouve pas cela très agréable la qualification de bus « fantôme », parce que, figurez-vous que, pour conduire ce bus, il y a des agents qui exécutent leur métier avec passion, avec sérieux, avec professionnalisme, et je ne suis pas certain que ce soit une considération de qualifier leur activité de bus fantôme qui soit à la hauteur de leur engagement professionnel. Enfin, chacun voit comme il veut l'action municipale et celle des agents, il se trouve que ce n'est pas ma façon de faire et ce n'est pas le regard que je porte sur l'administration municipale qui est une administration de qualité, compétente et dévouée envers sa commune.

- Sur le 2<sup>ème</sup> sujet du bus presque vide, alors il se trouve que le Clodoald a plusieurs circuits, plusieurs horaires, et c'est vrai, vous avez raison, il n'est pas plein à craquer, c'est un bus de 20 places maximum, 19 places je crois, et nous avons fait une étude précise qui démontre qu'il y a à peu près entre 50 et 60 personnes par jour qui l'empruntent. Alors évidemment la plage horaire est très étendue et ces 50 à 60 personnes qui l'empruntent par jour, ne le font pas en même temps, vous avez tout à fait raison. Et donc il est fort probable de voir le Clodoald avec 2,3,4,5,6,7,8 ou 9 personnes dedans. Mais aujourd'hui sur une période d'étude assez conséquente, on a pu constater qu'on a entre 50 et 60 personnes qui l'empruntent. Alors, sur 30 000 habitants c'est faible, vous avez raison. Pour autant il se trouve que les 50 à 60 personnes qui l'empruntent sont des personnes qui sont en grande difficulté de motricité et donc il y a quelque chose qui vous a probablement échappé, mais il y a une vocation sociale à l'utilité de ce transport dans la ville. Nous n'avons pas une ville plate, nous avons une ville en pente, avec des pentes dans la rue des Gâte-Ceps, vous citez la rue Pigache, elle n'est pas forcément aisée pour quelqu'un qui a une motricité difficile ou qui est en âge avancé. Tous les seniors ne sont pas dotés d'un véhicule et donc il y a une vocation sociale pour ce transport.

Alors, est-ce qu'on peut l'améliorer ? Probablement que oui. Est-ce qu'on doit proposer un nouveau service ? Vous disiez que vous habitiez depuis dix ans dans la ville,

**Delphine POTIER** : Non, ça fait 40 ans.

**Le Maire** : ça fait 40 ans mais vous parlez de 10 ans

**Delphine POTIER** : Non, c'est quand j'essayais de trouver depuis combien de temps existait le Clodoald, j'ai retrouvé des infos qui dataient de 2011. Mais j'ignore depuis quand il existe en réalité.

**Le MAIRE** : Le Clodoald a dû être créé par Jean-Pierre FOURCADE qui a été maire de Saint-Cloud entre 1971 et 1992. Ça donne une idée de son existence.

Et donc effectivement la société évolue et il faut probablement réfléchir à une solution pour ces personnes qui sont la cible utilisatrice de ce moyen de transport pour continuer à disposer d'un service que je caractérise, mais dans ma bouche c'est positif, d'un service social d'accompagnement pour faire en sorte qu'ils puissent continuer à disposer.

Je ne partage pas du tout votre avis, je vous le dis tout de suite, ça va peut-être sur-choquer certains Clodoaldiens qui nous écoutent, le Maire n'est pas en charge d'accompagner les enfants à l'école. Voyez, je ne collecte pas de l'argent public, je ne lève pas de l'impôt, pour faire en sorte de me substituer au rôle des familles qui consiste à emmener leurs enfants à l'école. Et donc vous me dites quand les Clodoaldiens ou les écoliers voient passer le Clodoald à vide, ça leur fait mal au cœur, ce n'est pas le rôle du Maire ou de la municipalité de développer un mode de transport en commun dans une ville dont la superficie n'est pas si étendue que cela, et se substituer aux familles pour emmener les enfants à l'école.

**Delphine POTIER** : Non, ce n'était pas ça...



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

**Le MAIRE** : Madame Potier, il y a un principe au Conseil municipal, de poser une question, parfois ça nous agace mais on vous écoute. Ayez l'amabilité d'avoir la même courtoisie vis-à-vis de votre interlocuteur.

**Delphine POTIER** : Je dis juste que vous n'aviez pas compris.....

**Le MAIRE** : Je vous réponds et j'aimerais ne pas être interrompu systématiquement. Voilà, c'est comme cela que fonctionne un Conseil municipal, ça s'appelle de la courtoisie républicaine. Et nous on s'y astreint, il serait bien que l'ensemble des membres en fassent de même.

**Delphine POTIER** : Sauf que vous déformez mon propos, je n'ai pas parlé de ramassage scolaire.

**Le MAIRE** : Donc je continue. Puisqu'on considère que c'est un service social, nous allons, avec Monsieur Pierson, et probablement ou le CCAS ou les personnes qui ont travaillé sur l'analyse des besoins sociaux, réfléchir à des propositions qui pourront être faites, qui pourront, d'une façon un peu plus moderne avec des moyens de transports peut-être pas forcément thermiques, d'ailleurs, faire en sorte qu'on pourra continuer à proposer à la population qui en a besoin une façon de se déplacer dans une commune où la déclivité est un handicap pour des personnes qui sont soit âgées, soit en grande difficulté de motricité.

Vous êtes plus experte que nous, parce que vous savez qu'il y a une étude qui a été lancée, je ne le savais pas, je vous remercie de me l'apprendre ce soir, j'ai bien fait de venir au Conseil municipal, de temps en temps, on apprend des trucs, c'est formidable. Mais je suis sûr que Monsieur Pierson va m'expliquer tout cela dès demain matin. En tous les cas, nous allons nous mettre au travail sur ce sujet, ça c'est évident. Et bien évidemment, nous partagerons cette information, d'abord avec l'ensemble des membres du CCAS dans lequel figure la majorité des oppositions et aussi bien sûr l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le Clodoald. Et moi je renouvelle mon soutien aux agents qui travaillent au service des Clodoaldiens tous les jours, parce que sans eux, croyez-moi, la Ville serait différente.

Monsieur Bosche, vous aviez une dernière question.

**Pierre BOSCHE** : Oui, une petite dernière question en réponse aux sollicitations de citoyens de Saint-Cloud : je voudrais savoir quel était le statut de l'ancienne station-service du boulevard de la République qui devait être dépolluée par son ancien exploitant. Où en est-on ? Ça fait très longtemps que ça traîne, c'était compliqué comme situation, d'ordre privé en plus. Est-ce que vous avez des informations sur le statut de ce lieu ?

**LE MAIRE** : Oui, oui. De façon très précise et depuis très longtemps, probablement l'abandon de l'activité de la station-service qui s'appelait OilyFrance doit remonter aux années 1990. Il est important de préciser que nous ne sommes pas dans le domaine public. Nous sommes dans une copropriété privée et donc il s'agit d'un conflit entre les copropriétaires qui ont à se partager ou à trouver des solutions dans des parties communes et des parties en copropriété sur un sujet qui est celui de la dépollution d'un site et la répartition des tantièmes et le budget pour dépolluer. Il se trouve qu'au sein de cette copropriété, ils sont en procès et que, il y a quelques années de cela, bien que n'étant pas partie prenante, la Ville n'a absolument aucun droit de regard sur ce sujet, j'ai proposé d'apporter mon concours pour essayer de tenter une médiation entre deux parties qui étaient en conflit et en procédure civile. Nous partions de loin, puisqu'au départ, les parties ne souhaitaient pas se voir en commun dans mon bureau. Et donc il fallu pratiquement un semestre pour obtenir que je puisse recevoir simultanément des représentants des deux parties. Vous voyez que nous partions de loin. Pardon si ma réponse est un peu décousue mais comme vous ne l'aviez pas posée, j'essaie de rassembler mes mémoires sur ce sujet qui date d'il y a beaucoup d'années. Toujours est-il, je fais très court, que nous avons réussi finalement à les mettre autour de la table à construire une médiation, à trouver un consensus et à faire en sorte que ce consensus et ce programme de sortie de crise soit acté en assemblée générale extraordinaire. Une première fois, ça a été présenté, si ma mémoire est bonne, en juillet 2019. Quand vous faites ce genre de dispositif, les règles de



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

majorité sont doubles au sein de l'assemblée générale, il vous faut, je crois, une majorité des 2/3 mais qui représente pas uniquement des présents mais des potentiels inscrits et, comme l'assemblée générale avait eu lieu en juillet 2019, sur plusieurs centaines de voix, il y avait un certain nombre d'absents, donc ils ont eu un certain nombre de votes POUR et 3 voix CONTRE, ce qui est très faible, mais du coup, ils n'avaient pas cette double majorité qualifiée, à la fois ils l'avaient pour les présents mais pas pour les représentants de l'ensemble des membres, je ne sais pas si je suis très clair. Donc, l'assemblée générale a constaté cet état de fait, n'a pas retravaillé le sujet, puisque la proposition a continué de vivre et elle a été adoptée, je vous dis cela de mémoire, définitivement en décembre 2020 et n'a pas fait l'objet de recours. Donc aujourd'hui, elle est en exercice de plein droit. Autrement dit, un accord a été trouvé entre les deux parties pour, à la fois, financer la dépollution du site qui est un site privé, répartir les tantièmes entre la copro et les parties privatives et ensuite développer un nouveau projet de commerces, puisque le rez-de-chaussée est un projet de commerces. Donc il est bien évident que ça doit rester un projet de commerces à l'avenir, mais une fois que la dépollution aura été réalisée, qu'un permis de construire aura été déposé, pour ensuite refaire les façades, puisque vous voyez bien aujourd'hui l'état. Donc ça touche à sa fin, même si ça a été très long. Moi, je m'en réjouis, je m'en félicite, parce que c'est dommage d'avoir à cet endroit-là une surface importante sur un axe structurant de la commune, le boulevard de la République, certes un peu en retrait mais du coup ça peut être un type de commerce qui peut avoir intérêt à stocker des véhicules, puisque nous sommes en partie privative, ce sont les anciennes pistes de la station-service, elles sont dans la copropriété. Je ne peux pas vous dire quelle sera la nature du commerce, parce que je n'en ai aucune idée à ce jour, ça reste la propriété d'un opérateur, les murs, mais nous sommes dans la phase maintenant, je pense probablement après l'été, je ne pense qu'on le verra avant l'été, mais où les travaux de dépollution vont commencer. Et ensuite il y aura un projet, un permis, un permis ça ne veut pas dire qu'on va construire des immeubles, simplement pour changer les façades, réhabiliter le site, il faut un permis. Donc, ce sera un permis pour permettre le développement d'un commerce, parce qu'à cet endroit-là, il y avait un garage, à la fois une station-service et un garage qui réparait les véhicules, donc une fosse et tout un tas de trucs qui ne sont pas adaptés probablement au futur commerce. Ça ne sera pas un garage, je ne pense pas, parce qu'il y a Speedy à côté, pas loin. Donc voilà ce que je pouvais vous dire, comme cela, de la façon la plus précise sur le projet. Mais on est en bonne voie de trouver une issue qui soit positive et qui va probablement d'abord améliorer la vie quotidienne de ceux qui sont juste au-dessus, parce que vous avez les riverains qui étaient en grande difficulté, qui parfois même voulaient vendre leur bien mais qui ne le pouvaient pas dans de bonnes conditions compte tenu de ce qu'il y avait en-dessous ou de l'état de ce conflit qui avait des incertitudes financières pour la copropriété ; et de permettre d'apaiser les relations dans la copropriété, qui étaient extrêmement tendues ; et puis enfin pour la Ville revoir renaître un commerce à un endroit assez stratégique et important pour la commune en face de Picard de l'autre côté, des commerces de Beausoleil.

Je pense que le plus dur est derrière nous et on va maintenant vers une issue positive de ce conflit qui est très ancien. Encore une fois je n'ai pas la date, pardon, mais ce sont les années 90, c'est avant 2000 c'est sûr. Ça a dû être fermé aux alentours de 1994, 1996 ; ça fait maintenant un certain nombre d'années.

Voilà ce que je pouvais vous préciser, mais on est dans la bonne voie.

**Pierre BOSCHE** : C'est une très bonne nouvelle, merci Monsieur le Maire.

**LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur Bosche. . Monsieur Brunschvicg, vous avez une question ?

**Xavier BRUNSCHVICG** : Oui, pardon. Je voudrais juste un petit droit de suite sur la RD7.

J'ai été sollicité mais je n'ai pas pu vous écrire, parce qu'il y a des habitants, sur un petit sujet, de la résidence du Val d'Or.

Je regrette, parce qu'en fait vous bottez sur cette question sur la RD7, en disant qu'il y a une enquête en cours, moi je ne peux pas m'exprimer, etc. Ça me fait penser aux hommes politiques qui, quand une décision de justice ne leur plaît pas et qu'on leur dit « voilà, qu'est-ce que vous en pensez ? » Ils disent « je ne commente pas une décision de justice, parce que l'on n'a pas le droit de commenter une décision de justice ». On n'a juste pas le droit de remettre en cause une décision de justice, mais on a le droit de commenter une décision de justice. Quand vous dites « le commissaire enquêteur ne s'est pas encore exprimé et donc je ne veux pas



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

m'exprimer avant lui », là aussi vous bottez en touche, vous êtes un homme politique, vous êtes le Maire de Saint-Cloud, votre parole compte. Donc j'attends de vous, quelle que soit la position que vous adoptez, que vous preniez position, parce que ça fait partie du débat public, votre responsabilité c'est de prendre position sur le sujet.

Enfin, rassurez-vous, il y a très peu de chance que je sois élu sur le canton de Bayeux, donc vous risquez de me supporter encore pas mal de temps et, même si j'étais élu, je resterais siéger à Saint-Cloud.

Enfin pour le Val d'or, j'ai été sollicité par des habitants récemment, parce qu'il y a beaucoup de nuisances sonores sur le parking de la gare du Val d'Or le soir, la police municipale qui ne passe pas, donc des nuisances qui gênent un petit peu. Il y a une pétition qui vous avait été adressée au sujet du bruit que fait la voie ferrée, parce que les rails ne sont pas soudés les uns aux autres. Et apparemment vous aviez demandé à la SNCF de faire les travaux nécessaires. Je voudrais donc savoir où ça en était. Excusez-moi pour ces deux questions qui n'étaient pas prévues.

**LE MAIRE :** Non, pour le parking du Val d'Or, elle ne passe peut-être pas suffisamment mais je peux vous garantir que la police municipale est active y compris le soir et dans la nuit, puisque certains soirs elle travaille jusqu'à minuit. Il faudra peut-être augmenter les fréquences et c'est vrai qu'ils constatent parfois des comportements qui ne sont pas conformes à la quiétude que l'on attend surtout en soirée dans un espace public.

Sur la SNCF, pardon, je ne peux pas vous répondre précisément, parce que je ne m'attendais pas à la question mais bien évidemment nous sommes intervenus. Ça remonte à il y a quelques mois, c'était avant la fin de l'année dernière si ma mémoire est bonne, novembre ou décembre 2020. Je ne suis pas certain, pour être franc avec vous, que nous ayons une réponse claire de la ligne L, parce que dans ce cas-là on intervient auprès de la directrice de la ligne L, c'est de la ligne L dont il est question principalement, pour savoir où on en est sur les travaux liés à la voie ferrée. Je sais qu'ils ont mené des travaux conséquents de sécurisation des abords en fin d'année dernière, tout le long de la voie ferrée de Saint-Cloud, et notamment au niveau du pont des 3 Pierrots, en fait tout ce qui est la longitudinale de la rue du Mont-Valérien où ils ont sécurisé pour éviter les intrusions sur les voies. Sur les voies en tant que telles, je ne sais pas. J'essaie de vous répondre, Monsieur Brunschvicg mais, pardon ce soir, précisément je ne peux pas vous répondre.

Et je voudrais juste vous dire une petite chose, vous le savez très bien, je le sais bien, puisque vous êtes un garçon qui fait les choses sérieusement, vous dites le commissaire enquêteur, vous le bottez en touche, mais pas du tout. Monsieur Brunschvicg, vous savez très bien que nous sommes en période électorale, que ce sujet est porté par le département des Hauts-de-Seine qui est l'opérateur, que je suis candidat aux élections départementales et qu'il y a des cas de jurisprudence nombreux, avérés, qui démontrent quand on utilise d'autres outils ou d'autres supports ou d'autres moyens de communication dans le cadre d'une campagne sur des sujets qui relèvent d'une compétence d'une institution dans laquelle on concourt, c'est un motif d'invalidation de l'élection. Alors que peut-être que ça vous ferait plaisir que je sois invalidé si toutefois je gagne, mais moi je ne souhaite pas prendre ce risque. Mais par contre comptez sur moi, vous le savez très bien, je respecte toujours mes engagements, dans le passé je les ai déjà pris et de façon claire sur ce sujet, et je le referai dès que nous serons levés de ces obligations, j'allais dire militaires comme le dit la formule, mais c'est quand même un peu ça.. Vous savez très bien que ça c'est une réalité, on est à 1 mois de l'élection et il me serait reproché de prendre parti POUR ou CONTRE d'ailleurs sur ce sujet-là, alors que je suis moi-même candidat dans le cadre des élections départementales. Si je n'étais pas candidat, à la limite, le problème serait différent. Il se trouve que je suis candidat. Et qu'en plus, les listes de candidature sont closes, elles ont été déposées, le préfet a publié l'arrêté de candidatures, il y a 4 candidats sur le canton, 4 binômes, puisque vous savez bien que maintenant c'est un binôme. Donc là très clairement, le code électoral est très précis. N'ayez crainte, je vous répondrai avec précision sur ce sujet, dès que je serai dégagé de mes obligations électorales, sans difficulté.

**LE MAIRE :** Merci beaucoup, mes chers collègues, et je vous souhaite une excellente soirée. Merci, au revoir.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 20 MAI 2021

---

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 00h20**

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 20 mai 2021 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 27 mai 2021 et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la Ville, le xx xxx 2021. Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

**LE MAIRE,**

**Éric BERDOATI**